



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

DIX-SEPTIÈME SESSION

SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

BRAZZAVILLE, RÉPUBLIQUE DU CONGO
22 – 26 février 2010

**Les forêts et la faune sauvage de l'Afrique: réponse aux défis des
systèmes des moyens d'existence durables**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la dix-septième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA) et de la première Semaine des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (SFFSA)
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection du Bureau
4. Les forêts et la faune sauvage à l'appui des systèmes des moyens d'existence durables en Afrique:
 - (i) aires protégées et moyens d'existence des communautés locales
 - (ii) écotourisme et son potentiel de conservation des forêts et de la faune sauvage et de réduction de la pauvreté
 - (iii) rôle des produits forestiers non ligneux dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en Afrique
 - (iv) bioénergies et forêts en Afrique
 - (v) partage des leçons tirées des activités liées aux forêts et à la faune sauvage en Afrique:

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

- a. gestion intégrée des forêts et de la faune sauvage pour la prévention des conflits et la maximisation des bénéfices
 - b. espèces envahissantes et leur importance économique pour, et impact sur les forêts et la faune sauvage en Afrique
 - c. législation sur la faune sauvage et attribution de pouvoirs et de moyens légaux aux pauvres en Afrique sub-saharienne
5. Les forêts et la faune sauvage en Afrique: réflexions sur leur gestion et leurs bénéfices durables: (*Thèmes de la journée spéciale de la SFFSA*)
 - (i) déclarations principales des représentants des organisations internationales et régionales
 - (ii) politiques relatives aux forêts et à la faune sauvage en Afrique: présentations par des communautés économiques régionales africaines
 - (iii) Dialogue des responsables des forêts – *Institutions forestières africaines: renforcement des capacités pour faire face aux défis d'un monde en évolution*
 6. Activités de la FAO dans la région Afrique:
 - (i) rapport du Secrétariat de la CFFSA sur les actions entreprises en réponse aux requêtes et recommandations de la seizième session de la Commission
 - (ii) évaluation et suivi des ressources forestières
 - (iii) politiques, programmes et processus participatifs forestiers nationaux
 - (iv) projets régionaux et nationaux
 7. Changement Climatique, Forêts et Faune Sauvage en Afrique: synthèse et recommandations de l'atelier de pré-session et actions futures pour la Commission
 8. Questions régionales identifiées par la dix-septième session de la CFFSA à soumettre à l'attention de la vingt-sixième Conférence régionale pour l'Afrique et de la vingtième session du Comité des forêts.
 9. Autres questions
 10. Date et lieu de la prochaine session
 11. Adoption du rapport de la dix-septième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique
 12. Clôture de la session et de la Semaine des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

DIX-SEPTIÈME SESSION

SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

BRAZZAVILLE, RÉPUBLIQUE DU CONGO

22 – 26 février 2009

Les forêts et la faune sauvage de l'Afrique: réponse aux défis des systèmes des moyens d'existence durables

Contenu:

Les forêts et la faune sauvage à l'appui des systèmes des moyens d'existence durables en Afrique

- (1) Les aires protégées et les moyens d'existence des communautés locales
- (2) L'écotourisme et son potentiel pour la conservation des forêts et de la faune sauvage et pour la réduction de la pauvreté
- (3) Le rôle des produits forestiers non ligneux dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en Afrique
- (4) Les bioénergies et les forêts en Afrique

Les leçons tirées des activités liées aux forêts et à la faune sauvage en Afrique:

- (5) La gestion intégrée des forêts et de la faune sauvage pour la prévention des conflits et la maximisation des bénéfices
- (6) Les espèces envahissantes et leur importance économique pour, et impact sur les forêts et la faune sauvage en Afrique
- (7) La législation sur la faune sauvage et l'attribution de pouvoirs et de moyens légaux aux pauvres en Afrique sub-saharienne

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

(1) LES AIRES PROTÉGÉES ET LES MOYENS D'EXISTENCE DES COMMUNAUTÉS LOCALES

a) Contexte

L'Union internationale pour la conservation de la nature définit une aire protégée comme suit: « *une superficie de terre et/ou de mer spécialement vouée à la protection et à la maintenance de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, et gérée à travers des moyens efficaces juridiques ou autres.* » Les aires protégées contribuent à conserver la diversité biologique et ont un impact important sur les populations locales environnantes ainsi que sur le développement socio-économique au niveau national. En général, le processus d'établissement des aires protégées (AP) et de définition des structures de gestion implique le contrôle des accès, les droits d'utilisateur et les questions relatives à la propriété. Une bonne collaboration entre les gouvernements et les communautés locales est donc essentielle pour une mise en œuvre réussie.

b) Impacts:

- i. Le fait que les forêts sont souvent situées dans les zones rurales reculées où habitent les populations pauvres, signifie que les moyens d'existence de ces dernières dépendent largement de ces ressources. L'accroissement de la population au fil du temps, en particulier parmi les populations rurales, augmente substantiellement la pression sur les ressources forestières pour le pâturage et la culture et la demande en produits forestiers. L'établissement et/ou la maintenance des aires protégées grâce à une approche principalement protectionniste qui ne prend pas en compte la situation tragique des communautés locales, rend ces dernières plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté chronique.
- ii. Les règles et réglementations régulant les aires protégées restreignent souvent, et dans certains cas empêchent le droit d'accès ou d'utilisation par les communautés locales. Dans la plupart des cas, cela aggrave les conflits et augmente les cas de pratiques illégales de récolte des produits forestiers et de chasse de la faune sauvage.
- iii. Dans plusieurs pays, les impacts négatifs de la sécheresse prolongée en raison du changement climatique, ont entraîné une réduction des pâturages disponibles et de l'eau pour les animaux domestiques, la faune sauvage et la population, résultant souvent en une escalade des conflits homme-faune sauvage.

c) Défis:

- i. Les secteurs de la foresterie et de la faune sauvage sont souvent gérés par diverses agences gouvernementales dirigées par divers instruments juridiques. Ces lois ont des approches diverses et souvent contradictoires pour la participation des communautés à la gestion des ressources, ce qui pourrait limiter l'utilisation équitable des ressources.

- ii. L'insuffisance des capacités institutionnelles de l'État et de la communauté pose un défi important pour l'application adéquate des règles et réglementations existantes, aggravant ainsi les pratiques illégales.
- iii. Plusieurs aires protégées sont créées ou gérées sans tenir compte des avis des communautés locales ou sans assurer leur participation dans les processus de prise de décision. Cet état de fait a tendance à aliéner leurs droits coutumiers d'accès aux ressources et les pratiques traditionnelles sur les aires protégées. Dès lors, le défi consiste à tenir les communautés informées et à assurer qu'elles soient sensibles à l'intégrité des aires protégées, réduisant ainsi les causes de conflit.
- iv. Certains pays disposent de cadres politiques qui assignent la responsabilité de la conservation des aires protégées aux communautés locales. Une telle approche devrait viser à assurer un partage équitable des bénéfices avec les communautés locales.

d) Opportunités:

- i. Les communautés locales sont les dépositaires principaux du savoir indigène traditionnel et des bonnes pratiques de gestion des ressources forestières et de la faune sauvage. L'association de cette précieuse ressource avec le savoir scientifique contemporain pourrait résulter en un impact extrêmement positif pour la viabilité de la communauté locale et le développement national.
- ii. La participation d'entreprises forestières privées responsables pourrait ouvrir la porte à d'excellentes opportunités économiques telles que des emplois pour les communautés locales. Cela pourrait réduire de manière substantielle les coûts associés à la gestion des aires protégées.
- iii. Des cadres juridiques habilitants qui fournissent une sécurisation foncière et un partage équitable des bénéfices avec les communautés, font de ces dernières les meilleurs défenseurs et gardiens de l'intégrité d'une aire protégée. Avec les opportunités existantes pour les paiements des services environnementaux, y compris le paiement pour l'eau, le carbone et l'écotourisme, il existe un potentiel pour la gestion durable des aires protégées.

e) Recommandations pan-régionales pour résoudre les questions abordées

- i. Il est nécessaire que le gouvernement s'implique davantage pour améliorer la valeur productive et récréative des forêts et de la faune sauvage et pour investir dans les infrastructures rurales afin d'améliorer les opportunités commerciales, d'accès au marché et d'emploi pour les communautés locales pauvres, en vue de fournir des avantages économiques tangibles aux populations vivant aux abords des aires protégées.
- ii. Il est important que les gouvernements planifient et gèrent les aires protégées avec la participation active des communautés locales et des autres parties prenantes clés dans le cadre d'un partenariat productif. Le travail en collaboration peut aboutir à une gestion effective des feux et des forêts, à une réaction coordonnée face aux activités locales et au partage des bénéfices résultant de ces efforts.

- iii. Il est nécessaire d'investir dans des programmes d'autonomisation des ressources humaines qui fournissent une formation appropriée au personnel du gouvernement pour la foresterie et la faune sauvage dans le domaine des approches pratiques à la gestion participative et collaborative des aires protégées. Cela leur permettrait de prévenir et gérer les conflits, créer la confiance et favoriser des relations cordiales avec les autres parties prenantes, particulièrement les membres les plus pauvres de la communauté. Les responsabilités du gouvernement envers les communautés locales peuvent être améliorées en fournissant un appui moral et administratif aux ONG dans leurs efforts pour faciliter l'accès par les communautés (hommes et femmes) à l'information et aux techniques de manière à profiter des aires protégées tout en conservant la diversité biologique.
- iv. Dans certains pays, il est important d'harmoniser et d'améliorer les politiques et les cadres juridiques des institutions/agences concernées (telles que les lois sur la faune sauvage, les lois agricoles et forestières) afin d'équilibrer l'approche protectionniste tout en facilitant de manière active la participation des parties prenantes à la gestion des ressources et à l'établissement de mécanismes de partage véritable des bénéfices.
- v. Les gouvernements doivent promouvoir le partage et l'échange accru de connaissances avec les autres pays sur les modèles solides et constructifs d'aires protégées et basés sur le partage du pouvoir entre les gouvernements et les populations locales. Cela pourrait contribuer à renforcer leurs systèmes d'aires protégées.
- vi. Il est nécessaire d'édifier et de promouvoir les structures de gouvernance (aux niveaux national et local) basées sur la gestion transparente, la prise de décision, les pratiques de comptabilité financière et de responsabilité et le partage des résultats. De façon similaire, la propriété et les droits d'accès des communautés aux aires protégées devraient être légalement établis dès le départ.
- vii. Il est essentiel de créer des stratégies génériques pour la participation des communautés vivant aux alentours des AP aux processus de prise de décision. Cette stratégie participative devrait prendre en compte les aspects suivants:
 - sensibilisation des communautés vivant dans et aux alentours des aires protégées;
 - participation publique à la mise en œuvre des initiatives;
 - participation à la planification pour l'atténuation et l'indemnisation des impacts socio-économiques et environnementaux néfastes;
 - participation au suivi et à l'évaluation.

(2) L'ÉCOTOURISME ET SON POTENTIEL POUR LA CONSERVATION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE ET POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

a) Contexte, questions et réalités:

- i. Le tourisme a considérablement évolué au cours des deux dernières décennies et, de nos jours, il représente l'industrie la plus importante au monde, avec le tourisme de nature comme l'un de ses secteurs les plus développés. En particulier, le tourisme de *l'observation de la faune sauvage* s'est développé de manière impressionnante au cours des dernières années.
- ii. En Ouganda, où vivent environ 60% des 720 gorilles des montagnes, le revenu annuel des randonnées d'observation des gorilles a augmenté de 113 000 000\$EU à 400 000 000 en 2007, soit une augmentation de 36% par an. (Hon. Serapio Rukundo, Ministre du tourisme, Ouganda). En Ouganda où environ 60% de la population restante des près de 720 gorilles des montagnes vivent, le revenu annuel des randonnées d'observation des gorilles a augmenté de 113 000 000\$EU à 400 000 000 en 2007, soit une augmentation de 36% par an. (Hon. Serapio Rukundo, Ministre du tourisme, Ouganda). L'Ouganda reçoit en total environ 20 000 visiteurs par an pour observer les singes. En 2007, les permis ont rapporté 4,7 millions de dollars. Les hôtels et les services ont créé 70 000 emplois. Le partage des revenus a donné le jour à 181 projets de cliniques communautaires, des écoles, des centres communautaires, des ponts, des routes, des moulins à maïs et un projet hydraulique. Le tourisme est actuellement l'activité numéro un en ce qui concerne les recettes en devises (Source: Uganda Wildlife Authority, 2008) De cette manière, l'écotourisme a contribué favorablement à la conservation du gorille et à la création de moyens d'existence. De cette manière, l'écotourisme a contribué favorablement à la conservation du gorille et à la création de moyens d'existence.
- iii. L'écotourisme se distingue du tourisme de nature par l'importance accordée à la conservation, l'éducation, la responsabilité du touriste et la participation active de la communauté. L'écotourisme possède les caractéristiques particulières suivantes:
 - comportement consciencieux à faible impact des visiteurs;
 - sensibilité envers et appréciation pour les cultures et la biodiversité locales;
 - appui aux efforts locaux pour la conservation;
 - bénéfices durables pour les communautés locales;
 - participation locale dans la prise de décision;
 - composantes éducationnelles pour le touriste et les communautés locales.
- iv. Plusieurs activités du tourisme de nature ne constituent pas l'écotourisme puisqu'elles ne sont pas (entièrement) basées sur les principes énumérés ci-dessus.
- v. En général, l'écotourisme est perçu comme une utilisation et une jouissance *non-consomptives* de la nature avec pour activité centrale l'observation *de la faune sauvage*. Cependant, dans certaines conditions et suivant des règles strictes, l'utilisation consomptive englobe également les principes énumérés ci-dessus (par exemple la chasse et la pêche touristiques). Dès lors, il est préférable d'éviter la

convergence à un endroit ou moment donné, de touristes chasseurs et de touristes observateurs de la faune sauvage.

b) Défis et menaces:

- i. Sans planification et gestion appropriées, le tourisme régulier dans les zones écologiquement sensibles peut représenter une réelle menace à l'intégrité des écosystèmes et des cultures et environnements locaux, avec le risque de faire du tort aux communautés locales et aux cultures indigènes de diverses manières en raison du flux inattendu de visiteurs et de richesses étrangers.
- ii. La forte dépendance vis-à-vis des revenus touristiques peut être risquée en raison des fluctuations périodiques du nombre de visiteurs, occasionnées par les changements économiques et politiques, les tensions sociales ou les catastrophes naturelles.
- iii. Le financement adéquat d'aires protégées et de sites d'observation de la faune est essentiel pour une conservation de la faune sauvage et une gestion touristique significatives et effectives. L'une des considérations essentielles est que les communautés locales doivent recevoir suffisamment de bénéfices pour leur développement.
- iv. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) énumère sept éléments nécessaires pour permettre aux bénéfices économiques du tourisme de profiter aux pauvres. Les éléments principaux sont les suivants:
 - emploi des pauvres dans les entreprises touristiques;
 - fourniture de biens et services aux entreprises touristiques par les pauvres ou par les entreprises employant les pauvres;
 - ventes directes de biens et services aux visiteurs par les pauvres (économie informelle);
 - établissement et gestion d'entreprises touristiques par les pauvres;
 - taxe ou prélèvement sur les revenus ou les bénéfices touristiques profitant aux pauvres;
 - dons/appuis volontaires par les entreprises touristiques et les touristes et
 - investissement dans les infrastructures et les services sociaux stimulés par le tourisme profitant également aux pauvres de la localité, directement ou à travers l'appui d'autres secteurs.

c) Opportunités:

- i. La croissance substantielle de l'écotourisme crée des opportunités significatives pour la conservation et le développement de la communauté locale. L'écotourisme peut fournir les revenus nécessaires pour la protection des parcs naturels et d'autres zones naturelles, des revenus qui pourraient ne pas provenir d'autres sources, et peuvent fournir une alternative de développement économique viable pour les communautés locales ayant peu d'autres options pour la création de revenus.

- ii. La majeure partie de la faune sauvage que les touristes veulent observer est située dans les zones rurales. Ces zones sont souvent plus pauvres que les zones urbaines et offrent moins d'opportunités d'emploi. Dans ces localités, l'écotourisme peut potentiellement fournir une source alternative de revenu et d'emploi.
- iii. En plus des dépenses directes effectuées par les écotouristes, il existe d'autres bénéfices économiques pertinents tels que la stimulation d'activités économiques d'appui, la promotion du tourisme dans un pays ou une région, et la protection des services environnementaux suivant les primes fournies par l'écotourisme.
- iv. L'écotourisme peut améliorer le niveau d'éducation et d'activisme parmi les voyageurs, les transformant en agents plus enthousiastes et efficaces de la conservation.
- v. Le rôle des *aires protégées* en tant que sites clés pour les bonnes pratiques du tourisme durable et de la conservation de la biodiversité devrait être exploité.

d) Recommandations à la Commission:

- i. Évaluer soigneusement la possibilité de l'écotourisme comme option dans une zone donnée et identifier le type le plus prometteur en considérant les caractéristiques spéciales du site et les expériences de projets similaires.
- ii. Adhérer complètement aux, et respecter les principes convenus de l'écotourisme et du tourisme durable lors de la planification du développement du tourisme dans les zones naturelles d'intérêt public important.
- iii. Trouver des moyens de générer des revenus suffisamment importants pour réduire les menaces de dégradation des forêts et de la biodiversité par les communautés locales dans les zones reculées.
- iv. Assurer une participation effective des communautés locales dans le développement de l'écotourisme, y compris l'examen complet des fournisseurs locaux.
- iii. Encourager toutes les parties prenantes, particulièrement le secteur privé, à appuyer la conservation de la biodiversité et réserver une partie des revenus touristiques pour l'appui à la conservation.
- iv. Diversifier les activités économiques pour réduire la dépendance extrême vis-à-vis du tourisme, par exemple par la promotion des produits forestiers non ligneux.

(3) LE RÔLE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX DANS LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE

a) Contexte:

- i. Les populations rurales d'Afrique dépendent de l'accès aux forêts pour leurs besoins quotidiens en matière de subsistance, d'emploi et de revenus financiers. Les produits principaux exploités par les populations habitant les forêts, sont les bois de feu, les poteaux, et les produits forestiers non ligneux (PFNL) y compris la viande de brousse.
- ii. Particulièrement en temps de crise, les PFNL sont une source majeure de revenu et de travail supplémentaire pour ceux qui sont incapables d'obtenir des emplois réglementaires. Ils fournissent également la nourriture, les médicaments et d'autres produits et services pour une utilisation ménagère, culturelle et de subsistance, agissant ainsi comme un « filet de sécurité ». Cependant, les crises économiques aggravent les conflits parmi et entre les utilisateurs de subsistance et les utilisateurs commerciaux en créant une dépendance accrue vis-à-vis de, et la concurrence pour les PFNL.
- iii. L'accès libre aux ressources forestières doit être garanti pour les populations pauvres dépendant de la forêt afin de réduire la pauvreté et contribuer à atténuer les impacts négatifs de la crise financière mondiale sur les ménages ruraux en Afrique. L'amélioration d'un cadre juridique pour conjuguer l'utilisation de subsistance avec l'utilisation commerciale des PFNL, tout en sauvegardant les droits d'accès des populations et en prévenant l'épuisement des ressources, est une condition requise pour le développement durable et socialement équitable du secteur des PFNL en Afrique.

b) Contribution des PFNL à de meilleurs moyens d'existence

Économies et commerce nationaux

- i. Les données sur les PFNL sont rarement incluses dans la production nationale et les statistiques commerciales, par conséquent leur contribution au PIB est peu connue. Cependant, des recherches effectuées par la FAO ont montré que les PFNL sont d'une importance économique majeure pour les ménages ruraux, les négociants et l'économie nationale de plusieurs pays africains (FAO 2002: <http://www.fao.org/forestry/nwfp/13473/fr/>)

Economies des ménages

- ii. L'importance des PFNL est plus visible au niveau des ménages. Par exemple, Tieguhong a découvert que dans cinq villages autour du parc national de Lobeke au Cameroun, les biens consommés par les ménages représentaient 44,6 pour cent du cash flow vers les ménages enquêtés. Les biens associés aux abris et à la sécurité alimentaire ont dominé les revenus générés par les ménages, les produits forestiers en étant la source principale et la plus précieuse (Tieguhong et Zwolinski, 2008).

- iii. Les PFNL jouent un rôle important dans l'emploi rural, surtout dans le secteur informel. Les femmes rurales en particulier forment l'essentiel de la main-d'œuvre, rassemblant et traitant les PFNL et sont plus susceptibles d'être les bénéficiaires ou les perdantes principales des interventions de la gestion des ressources forestières pouvant affecter négativement l'accès (libre) aux forêts.

c) Opportunités pour les actions nationales et régionales par les pays:

Amélioration du cadre juridique: le cas de l'Afrique centrale

- i. Alors que les PFNL ont été d'abord utilisés pour la subsistance, les règles informelles vieilles de plusieurs siècles et les pratiques coutumières étaient suffisantes pour l'utilisation générale et la préservation des forêts par divers groupes d'utilisateurs. Cependant, le cadre traditionnel réglementaire n'est plus adéquat pour traiter des besoins des complexités sociales, économiques, environnementales et de développement sans cesse croissantes de l'Afrique moderne. Malheureusement, les faiblesses inhérentes aux cadres réglementaires traditionnels demeurent amplement non résolues par les codes et les législations forestiers nationaux formulés dans les années 1990 qui étaient davantage destinés aux produits ligneux et étaient moins participatifs.
- ii. Grâce à un processus entièrement participatif dans le cadre d'un projet régional terminé récemment (2006-2008; <http://www.fao.org/forestry/50255/en>) dans six pays de l'Afrique centrale, des parties prenantes majeures et des représentants des gouvernements, le secteur privé et les associations des populations locales ont développé une loi modèle innovatrice – Directives sur la gestion durable des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale – qui est non seulement destinée à promouvoir le développement commercial mais également à protéger les droits d'accès des segments les plus faibles de la société aux ressources forestières pour leurs besoins en matière de subsistance (<http://www.fao.org/forestry/webview/media?mediaId=14283&langId=1> FAO, 2008). Elle sert de modèle adaptable aux circonstances nationales pour l'intégration dans la législation forestière dans tous les pays africains. La loi modèle a été approuvée par l'ensemble des 10 pays¹ de la COMIFAC en novembre 2008. Le Cameroun et la République démocratique du Congo sont d'ores et déjà en train d'adapter et de mettre en oeuvre la législation au niveau national, et trois autres pays (Congo, Gabon et République centrafricaine) ont commencé le processus. La législation modèle est destinée à compléter les droits coutumiers traditionnels pertinents et permet de formaliser et légaliser le travail indépendant dans la commercialisation des PFNL.

d) Appui de la FAO

- i. L'une des initiatives majeures fondées par les pays membres et appuyées par la FAO est le Réseau NGARA (Réseau pour les gommés et résines naturelles en Afrique) établi en mai 2000 pour aider les pays africains producteurs et leurs partenaires à formuler une stratégie coordonnée pour le développement durable de leurs ressources en gommés et résines naturelles. Le Réseau NGARA rassemble

¹ Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, et Tchad.

15 pays, y compris des représentants des paysans/collecteurs, commerçants, gouvernements, chercheurs, ONG, exportateurs et importateurs. L'Institut de recherche forestière du Kenya (KEFRI) à Nairobi abrite le Secrétariat du NGARA (www.ngara.org).

- ii. L'appui institutionnel supplémentaire apporté par la FAO pour aider les pays à améliorer leur secteur des PFNL et les législations afférentes inclut:
 - le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans les chaînes de valeur des PFNL;
 - la promotion de la participation des communautés locales dans tous les aspects de la gestion forestière, et le partage des bénéfices dérivés des produits forestiers;
 - l'analyse des facteurs institutionnels favorisant ou empêchant l'accès aux bénéfices le long de la chaîne de valeur;
 - les initiatives pour assurer l'accès aux ressources et autonomiser les populations rurales les plus faibles et les groupes minoritaires, particulièrement dès que les valeurs des PFNL gagnent en importance;
 - la dissémination et la mise en œuvre du cadre juridique, y compris l'identification des injustices dans les transactions commerciales en termes de chaînes des produits sélectionnées.

e) **Conclusion**

- i. Plusieurs gouvernements africains sont désormais engagés dans le développement des PFNL bien que la plupart des pays ne possèdent pas les ressources et la capacité pour entreprendre leurs propres production commerciale et transformation à grande échelle. Le secteur des PFNL peut grandement bénéficier de telles opportunités si les pays africains peuvent complètement y investir et en exploiter les bénéfices en développant les technologies locales, en améliorant les normes de qualité des produits et en reconnaissant/maintenant les droits de propriété de leurs produits. La conversion de ces politiques en activités concrètes de développement sur le terrain constitue un défi majeur.
- ii. Le secteur implique plusieurs collecteurs, utilisant des outils simples et nécessitant peu d'investissement, qui peuvent facilement s'adapter aux conditions économiques variables pour améliorer leurs moyens d'existence. Cependant, un cadre juridique et institutionnel approprié doit être mis en place pour éviter que les segments les plus faibles de la société ne soient exclus et pour éviter la dégradation des ressources. Le Réseau NGARA et le projet de loi modèle des PFNL en Afrique centrale ont dirigé un processus participatif pour l'incorporation de la législation basée sur les droits dans les programmes gouvernementaux nationaux.

f) **Recommandations nécessaires pour accroître la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en Afrique:**

- i. Augmenter l'**approvisionnement** en Produits forestiers non ligneux (PFNL) en encourageant les communautés rurales à incorporer les espèces de PFNL dans les systèmes d'exploitation. La domestication, les programmes d'amélioration des

arbres et la clarification du régime foncier seront des pré-conditions nécessaires pour l'augmentation de l'approvisionnement des PFNL.

- ii. Améliorer les **réseaux** dans la région afin d'échanger les informations et de contribuer au développement et à la dissémination des technologies appropriées en vue d'augmenter la productivité le long de la chaîne de production, de transformation et de commercialisation et les rendre facilement disponibles et intelligibles pour les communautés rurales et le secteur privé.
- iii. Disséminer les **techniques** appropriées en vue de gérer, recueillir et récolter les PFNL dans les forêts, contribuant ainsi à une production plus durable et à une gestion forestière durable.
- iv. Améliorer les **stratégies commerciales** et les revenus pour les communautés rurales en Afrique en les aidant à tirer profit de la vente des PFNL sur les marchés régionaux, analyser et exploiter les tendances du marché, tirer parti de l'analyse de la chaîne de valeur et participer à la commercialisation de groupe qui maximisera les bénéfices des PFNL pour la prospérité des communautés.
- v. Améliorer le **cadre juridique** gouvernant les PFNL afin d'assurer à l'utilisateur traditionnel des droits et bénéfices accrus provenant de la commercialisation des PFNL.
- vi. Accroître les **approches participatives** des parties prenantes pour réaliser une gestion forestière durable en Afrique, afin de réconcilier l'amélioration des moyens d'existence et la conservation des ressources.
- vii. Assurer un approvisionnement régulier des PFNL pour la **création de revenus** en fournissant l'appui technique et les services consultatifs pertinents pour le développement commercial ainsi que la coordination de la production et le contrôle de la qualité.
- viii. Investir davantage dans la **Recherche et le Développement (R&D)** pour améliorer l'approvisionnement et accroître les bénéfices de la création de revenu provenant des PFNL.
- ix. Rendre l'**environnement réglementaire** des PFNL (tel que le contrôle de la qualité et les documents d'origine) plus cohérent et prévisible.
- x. Inclure les PFNL dans les **politiques et stratégies** développées par les pays africains eux-mêmes telles que le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et dans les **programmes forestiers nationaux et de sécurité alimentaire**.
- xi. **Stimuler**, au niveau national, la **collaboration entre tous les ministères impliqués** directement ou indirectement dans les chaînes de valeur des PFNL.
- xii. **Sensibiliser** sur et promouvoir les PFNL dans les **agences africaines sous-régionales de coopération économique** (telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); la Communauté de l'Afrique de

l'Est (CAE); la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC); la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC); l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD); la Commission économique pour l'Afrique (CEA); la Commission économique de l'Afrique centrale (CEAC); la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC); le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC), etc.

Références :

- Arnold, J.E.M. & Townson, I.** 1998. *Assessing the potential of forest product activities to contribute to rural incomes in Africa*. ODI Natural Resource Perspectives No. 37. London, UK, Overseas Development Institute (ODI).
- Tieguhong, J.C. & Zwolinski, J.** 2008. Unrevealed economic benefits from forests in Cameroon. Paper presented at the IUFRO Conference (IUFRO Unit 4.05.00 – Managerial Economics and Accounting), Ljubljana, Slovenia, 22–24 May.

(4) LA BIOÉNERGIE ET LES FORÊTS EN AFRIQUE

a) Contexte

- i. Le besoin de développer des programmes durables en matière de foresterie, d'agriculture et d'énergie renouvelable demeure à l'ordre du jour de la plupart des gouvernements et des compagnies principales en Afrique et à travers le monde. Les plateformes des nouvelles technologies pour la bioénergie ont atteint une envergure commerciale et l'Afrique est bien placée pour bénéficier de ces technologies afin de cultiver plus de nourriture, améliorer ses vastes ressources en terre et renforcer davantage ses économies grâce à des sources d'énergie locales.
- ii. Surmonter la pauvreté énergétique est l'un des plus grands défis de l'Afrique. Améliorer la situation énergétique de l'Afrique est cruciale pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire. Du côté positif, l'Afrique dispose d'un vaste potentiel de sources d'énergies renouvelables et non-renouvelables qui demeure largement inexploité.

b) Questions principales

Les combustibles ligneux sont la source principale d'énergie pour les pays africains

1. Le bois de feu et le charbon représentent plus de 80 pour cent de la production de bois de l'Afrique (FAO, 2006a). En 2000, la consommation de bois de feu (y compris le bois pour la production de charbon) était estimée à environ 526 millions de m³ et a atteint 603 millions de m³ en 2007 (FAOSTAT, 2009). En 2015, selon les prévisions de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), 54 millions d'africains s'ajouteront à ceux qui dépendent déjà de la biomasse traditionnelle (AIE, 2006). Cette augmentation soudaine de la consommation provient en premier de: (i) la croissance rapide de la population, et de (ii) la croissance lente du secteur industriel et des services.

La production et la consommation de bois de feu ont des impacts sur la déforestation et le changement climatique

2. Les causes principales de la destruction des forêts et des arbres sont la demande en terres pour les populations sans cesse croissantes et l'utilisation anarchique des ressources et des matières premières telles que la nourriture, le fourrage, le bois et les combustibles qui sont cruciaux pour les moyens d'existence des habitants des zones urbaines et péri-urbaines. La déforestation sous les tropiques (y compris en Afrique) représente 18 pour cent des émissions de dioxyde de carbone occasionnées par les activités humaines (IPCC, 2007). La réduction de la déforestation n'est que l'une des mesures d'atténuation nécessaires pour réduire les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, mais elle est très importante et cruciale.

L'approvisionnement en nouvelles énergies pour les pauvres d'Afrique est urgent

3. Les systèmes de dendroénergie existants sont habituellement destinés à la consommation du ménage, sont malsains, dangereux et non durables de nature. L'utilisation, la production et la collecte de dendroénergie peuvent avoir des impacts

graves sur la santé, principalement celle des femmes pauvres et des enfants. Une gestion et une modernisation appropriées des systèmes existants peuvent rendre ces derniers propres, efficaces, sûrs, sains et durables. Ils peuvent également contribuer à accroître la sécurité énergétique et le développement rural de l'Afrique, ainsi qu'à réduire les émissions de gaz à effet de serre et, par conséquent, contribuer à l'atténuation du changement climatique.

L'Afrique dispose d'un potentiel énorme pour la production et l'approvisionnement à grande échelle de la bioénergie

4. Smeets *et al.*, 2006, rapportent que les régions les plus prometteuses pour l'approvisionnement à grande échelle de la bioénergie sont l'Afrique sub-saharienne, les Caraïbes, l'Amérique latine et l'Asie de l'Est. En Afrique sub-saharienne, dans les Caraïbes et en Amérique latine, le potentiel provient des vastes superficies de terres appropriées pour la production des cultures, en dépit de la croissance prévue de la population et de la consommation en 2050.
5. Le marché international de la bioénergie crée des opportunités importantes pour les innovations en matière d'utilisation des produits forestiers et agricoles. Le bois deviendra une source d'énergie encore plus importante dès que les nouvelles technologies pour la conversion de la biomasse lignocellulosique en biocarburants liquides (les technologies dites de « deuxième génération ») et les autres formes d'énergie deviendront économiquement viables et disponibles sur le marché.

La production accrue de la bioénergie pourrait entraîner des conflits et de la concurrence

6. Les forêts occupent des terres qui pourraient être utilisées pour planter des cultures produisant des biocarburants liquides. Les politiques et programmes nationaux sur la bioénergie contribuant à la sécurité énergétique, à l'atténuation du changement climatique, à la sécurité alimentaire, à la conservation des forêts et de la biodiversité, et à l'approvisionnement local en bois rond industriel, ainsi que d'autres politiques relatives à l'utilisation et à la conservation des terres, peuvent également se faire concurrence.

Conclusions & recommandations

7. La production commerciale de la bioénergie en Afrique est une idée plutôt nouvelle qui ouvre la porte à des opportunités infinies pour l'investissement et le développement économique local. Cependant, il existe plusieurs défis à surmonter avant que les énergies renouvelables ne permettent d'atteindre la sécurité énergétique. Les défis majeurs incluent les actions suivantes:
 - i. formuler des politiques et des programmes de bioénergie intégrés;
 - ii. assurer la collaboration entre les divers secteurs;
 - iii. assurer l'utilisation réglementée des terres; et
 - iv. mettre à disposition des données fiables et les capacités institutionnelles appropriées.

Points à débattre pour la Commission

8. Pour aborder ces défis, les pays africains doivent considérer les mesures suivantes pour améliorer la production et la consommation durables de la dendroénergie:
 - améliorer les capacités nationales et régionales pour le développement, la mise en oeuvre et le suivi des systèmes de dendroénergie;
 - améliorer les systèmes statistiques et d'informations pour l'évaluation des aspects techniques, économiques, environnementaux et sociaux de la dendroénergie pour la formulation de politiques dendroénergétiques (et bioénergétiques) rationnelles;
 - adopter de nouvelles méthodologies pour le développement des politiques et des stratégies de dendroénergie, telles que la Carte globale intégrée de l'offre et de la demande de bois de feu (WISDOM) qui contribuera à développer le secteur de la dendroénergie en conformité avec les concepts de gestion durable des forêts;
 - promouvoir le transfert de savoir-faire en matière d'utilisation des systèmes de dendroénergie durables, efficaces et sains;
 - étendre et adopter le développement de systèmes durables de bioénergie à travers des politiques, des lois, des programmes et des projets convenablement intégrés dans les politiques sur l'énergie, l'agriculture, les forêts, l'environnement et la réduction de la pauvreté;
 - introduire des garanties pour la production de la bioénergie afin d'éviter les impacts négatifs indésirables sur l'environnement et les populations locales; et
 - envisager des compromis entre les différentes options d'utilisation des terres lors de la production industrielle des biocarburants.

Références

- FAO 2009b**, *WISDOM pour les villes - Plateforme WISDOM pour Bangui: Diagnostic et cartographie du territoire et de la société pour le bois Énergie*. Rome, Italy.
- FAO 2008**, *WISDOM for CITIES - Analysis of wood energy and urbanization using WISDOM methodology*. Rome, Italy.
- FAO 2006a**. *Global Forest Resources Assessment 2005: Progress towards sustainable forest management*. FAO Forestry Paper 147. Rome, Italy.
- FAO 2006b**. *Woodfuels Integrated Supply/Demand Overview Mapping (WISDOM). East Africa: Spatial woodfuel production and consumption analysis*. Rome, Italy.
- FAO 2003**. *Forestry Outlook Study for Africa. Regional Report – opportunities and challenges towards 2020*. FAO Forestry Paper 141. Rome, Italy.
- IEA 2006** *World Energy Outlook 2006*, OECD/IEA, Paris, France.
- IPCC 2007**. *Climate Change 2007: The Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. IPCC Secretariat. Geneva.
- OECD 2009**. *African Economic Outlook 2009*. OECD, Paris, France.
- Smeets, E. M. W., A. P. C. Faaij, I. M. Lewandowski and W. C. Turkenburg 2006**. *A bottom up quickscan and review of global bio-energy potentials to 2050. Progression in Energy and Combustion Science 33*, p. 56-106

(5) LA GESTION INTÉGRÉE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS ET LA MAXIMISATION DES BÉNÉFICES

a) Introduction

- i. En tant que sanctuaires de la faune sauvage, les forêts ont un potentiel énorme de création des revenus et de contribution à la réduction de la pauvreté et au développement durable. Plusieurs pays en Afrique tirent des profits importants d'activités telles que l'écotourisme et la chasse, et dans presque chaque pays en Afrique, la viande de brousse occupe une place importante dans la sécurité alimentaire des populations.
- ii. Cependant, particulièrement aux abords des zones forestières et autour des aires protégées, la faune sauvage menace également les paysans en raison des conflits homme-faune sauvage. Ces conflits émergent lorsque les besoins de la faune sauvage chevauchent ceux des humains, entraînant des pertes pour les populations et les animaux sauvages. En Afrique où les moyens d'existence de la plupart des populations dépendent directement de l'environnement naturel, les espèces de la faune sauvage telles que les éléphants, les lions, les crocodiles et les hippopotames envahissent les établissements humains et détruisent les cultures, endommagent les propriétés, blessent ou tuent le bétail ou les personnes. La perte de biens et de vies humaines, et le coût des conflits avec la faune sauvage en termes de temps et d'énergie dépensés à protéger les cultures et les biens, augmentent la vulnérabilité et ralentissent le développement économique des communautés affectées. Les conflits favorisent également une attitude négative parmi les populations locales envers les initiatives de gestion et de conservation de la faune sauvage proposées par le gouvernement et les autres autorités de conservation. Cela peut aussi entraîner la non-coopération des communautés locales et l'augmentation des cas de braconnage et autres activités illégales.

b) Défis

Il est devenu urgent de minimiser les coûts sociaux, environnementaux, économiques et politiques des conflits et de trouver des solutions à ce problème de plus en plus grave.

- i. Pour réduire les conflits homme-faune sauvage eux-mêmes, ainsi que les conflits afférents entre les gérants et les communautés, et minimiser l'impact lorsque les conflits surviennent, il est nécessaire de pratiquer une **gestion intégrée**. Cela permettrait aux communautés de bénéficier des forêts et ainsi de les indemniser pour le coût de la cohabitation avec la faune sauvage.
- ii. De nos jours, différentes méthodes de prévention et d'atténuation des conflits homme-faune sauvage, ainsi que de valorisation de la faune sauvage à travers l'écotourisme et la chasse, sont largement connues et pratiquées dans plusieurs pays. Les **contraintes** les plus importantes à leur mise en œuvre effective dans d'autres pays sont souvent des cadres institutionnels faibles, des législations dépassées, la centralisation du pouvoir et un manque de stratégies nationales visant à résoudre le problème.
- iii. Il est reconnu qu'il faut des **politiques claires pour engager l'intérêt du public et du gouvernement** pour la gestion intégrée et durable des forêts, de la faune

sauvage et des aires protégées. Il est également nécessaire de renforcer les capacités et sensibiliser pour améliorer la participation des parties prenantes dans la formulation et la mise en œuvre des politiques.

- iv. **L'échange et la communication internationale ainsi que la collaboration multilatérale** sur ces questions peuvent contribuer à définir des objectifs communs et identifier/formuler les programmes appropriés pour réaliser ces objectifs.

c) Prévention des conflits

Il existe trois stratégies de gestion des conflits homme-faune sauvage:

- *Protection* contre les animaux à problème souvent sous forme de clôtures et autres barrières entre les zones de conservation et les établissements humains, ou la garde physique, l'utilisation de dissuasifs, le contrôle légal des animaux à problème, et finalement le relogement de la faune sauvage ou des humains.
- *Atténuation* grâce à des techniques mises en œuvre et des plans développés qui entraîneront des dégâts moindres par les animaux, et/ou moins de ressentiment par les populations locales. Des exemples de plans d'indemnisation incluent: les programmes d'assurance, les programmes de primes et les plans de gestion communautaire des ressources naturelles.
- *Prévention* des conflits à travers une planification à grande échelle de l'utilisation des terres. Finalement, le meilleur moyen de résoudre les conflits entre les hommes et la faune est d'utiliser une approche décentralisée, paysanne qui utilise les caractéristiques des trois stratégies ci-dessus.

Toutes ces stratégies et techniques nécessitent des campagnes de sensibilisation efficaces pour sensibiliser les communautés et les programmes de formation afin de renforcer leurs capacités.

d) Maximisation des bénéfices

- i. La conservation des forêts et de la faune sauvage dépend souvent du financement extérieur, qui comporte le risque qu'une fois que le financement est interrompu, les zones de conservation retombent dans la négligence et la faune sauvage et les autres ressources naturelles sont une fois de plus menacées. De nos jours, la tendance générale de la conservation de la biodiversité est le principe selon lequel la préservation des zones sauvages doit rapporter des bénéfices tangibles aux communautés locales pour pouvoir s'autofinancer, au moins en partie.
- ii. Les mécanismes conventionnels à travers lesquels cet auto-financement peut se faire sont l'écotourisme et la chasse au trophée. Les plans de paiement pour les services d'écosystèmes tels que la maintenance des fonctions hydrologiques et les opportunités pour la fixation du gaz carbonique sont un moyen supplémentaire de valoriser les écosystèmes, mais ne sont pas directement liés aux hautes valeurs de biodiversité.
- iii. La faune sauvage et la biodiversité en général ont une valeur relative à considérer dans le contexte de sa situation géographique. Par exemple, un nombre important d'ongulés communs dans un écosystème pourrait avoir une faible valeur aux yeux

des spécialistes de la conservation, mais peut être très important pour l'approvisionnement des communautés locales en protéines. De manière générale, un environnement naturel en bon état de marche supporte les moyens d'existence des populations. Plusieurs projets de conservation et de développement mettent l'accent sur l'objectif conjoint de développement des communautés et de conservation des ressources naturelles, ladite 'Approche intégrée de conservation et de développement'. Les défis majeurs de la mise en œuvre de ces programmes consistent à assurer le partage équitable des bénéfices dérivés de la gestion des ressources naturelles au niveau les plus bas de la communauté et les capacités de gestion adéquates à tous les niveaux.

- iv. Un aspect important dans la facilitation des mécanismes à travers lesquels la faune sauvage peut contribuer à la création de revenus et à la réduction de la pauvreté est la formulation de politiques appropriées pour réglementer et permettre des pratiques telles que la vente réglementée de la viande de gibier, la délivrance de licences pour la chasse au trophée, la délivrance de permis pour commencer des fermes de gibier et l'investissement privé dans l'exploitation des zones de faune sauvage pour l'écotourisme et la chasse. En vue de surmonter les difficultés relatives au statut de protection de certaines espèces et les quotas limités afférents, les pays devraient augmenter leurs capacités pour les programmes scientifiques de suivi et former des partenariats les uns avec les autres et avec les institutions internationales influentes pour utiliser de manière adéquate les réglementations globales à leur avantage.
- v. L'édification de nouveaux partenariats privé-public est également nécessaire pour la maximisation des bénéfices dérivés de la gestion des ressources naturelles.

e) Quelques recommandations

Ci-après quelques recommandations pour la gestion des conflits homme-faune sauvage. Elles ne sont toutefois pas exhaustives et dépendent des circonstances spécifiques aux sites, telles que les espèces impliquées, le statut de protection et les coûts financiers.

- i. **Formuler des politiques sur les conflits homme-faune sauvage.** Une **politique claire** doit être formulée ou renforcée sur la méthode qu'un pays utilisera pour résoudre le problème des conflits homme-faune sauvage. Le **processus d'appui de décision** pourrait être un outil précieux afin de déterminer les mesures à prendre en cas de conflits homme-faune sauvage. Les approches de gestion des conflits et de maximisation des bénéfices dérivés de la gestion des ressources naturelles devraient être aussi intégrées que possible, prenant en considération les spécificités des différents secteurs (faune sauvage, foresterie, agriculture, transport, etc.).
- ii. **Établir des plans d'utilisation des terres. Désignation effective d'aires** pour la conservation et la gestion de la faune sauvage et des ressources naturelles et pour le développement des activités humaines. En cas de conflits homme-faune dans les zones d'activités humaines, il faut trouver des moyens pour les prévenir et les atténuer. A l'intérieur des aires protégées, les populations doivent être éduquées sur les stratégies et les risques de la cohabitation avec la faune sauvage. Il est nécessaire de désigner des 'zones tampons' autour des aires protégées, où les

populations peuvent développer certaines activités mais sont également conscientes des risques de la cohabitation étroite avec les populations de la faune sauvage.

- iii. ***Faciliter la création de revenus dérivés de la faune sauvage.*** Afin d'améliorer l'attitude des populations envers les initiatives de conservation et la faune sauvage, il est nécessaire de **créer pour les communautés des bénéfices générés par la faune sauvage.** La conservation ne devrait pas exclure la croissance économique. Si les objectifs économiques et de conservation ne peuvent être atteints dans l'harmonie, les populations choisissent l'option la plus attrayante du point de vue économique, qui le plus souvent implique la résistance aux initiatives de conservation et les activités illégales.
- iv. ***Retirer la faune sauvage ou les humains des zones inappropriées ou à haut risque.*** Les populations de la faune sauvage sont souvent trop nombreuses pour pouvoir les contenir dans la zone qui leur est assignée. Si nécessaire, ces populations doivent être réduites et/ou relogées de la manière la plus humaine et économique possible.
- v. ***Mettre en œuvre des stratégies pour prévenir ou atténuer les conflits homme-faune sauvage.*** Si la gestion des conflits entre la faune sauvage et les humains s'avère nécessaire, les populations doivent être mieux informées de leurs options pour prévenir ou atténuer les conflits homme-faune sauvage et des systèmes de paiement doivent être établis pour indemniser les populations pour les dégâts causés. Les ressources financières pour la mise en œuvre de ces stratégies peuvent provenir des revenus de l'écotourisme, la chasse sportive ou les plans d'assurance.

(6) LES ESPÈCES ENVAHISSANTES ET LEUR IMPORTANCE ÉCONOMIQUE POUR, ET IMPACT SUR LES FORÊTS ET LA FAUNE SAUVAGE EN AFRIQUE

Résumé

1. Le problème des espèces envahissantes est devenu un souci global en raison de la menace pesant sur la biodiversité et les autres intérêts humains. Un nombre important d'espèces introduites délibérément ou par accident en Afrique sont devenues envahissantes. Le coût des espèces envahissantes, en termes de pertes de forêts, de faune sauvage, de produits agricoles, d'habitats détruits et les pertes en services environnementaux qu'ils fournissent, ainsi que les coûts associés au suivi et à la gestion, se chiffrent en milliards. Dans le cadre des efforts pour atténuer l'impact des espèces envahissantes sur l'Afrique, le Réseau africain sur les espèces forestières envahissantes (FISNA) a été formé pour assurer que les ressources et les informations sont partagées librement à travers le continent. Afin de faire du réseau un organisme plus continental pour la lutte contre la menace des espèces envahissantes, l'appui des décideurs, des administrateurs et de toutes les parties prenantes à travers le continent est nécessaire.

Introduction

2. Les espèces envahissantes peuvent être généralement décrites comme des agents biotiques qui occupent de nouveaux environnements ou habitats et causent du tort aux habitats ou intérêts humains. Elles incluent toutes les catégories de vie telles que les plantes terrestres (arbres, arbustes, herbes), les plantes aquatiques, les insectes, les mollusques, les oiseaux, les champignons, les reptiles, les amphibiens, les crustacés, et les micro-organismes. Les espèces envahissantes sont reconnues comme une menace majeure pour la biodiversité mondiale. Elles ont également un impact socio-économique important à travers le monde. Le problème des espèces envahissantes est aussi vieux que la découverte par l'homme de terres autres que sa terre natale. Cependant, le nombre d'espèces qui deviennent envahissantes, ainsi que l'envergure des habitats envahis, ont augmenté de manière astronomique lors des récentes décennies. Dans une large mesure, cette augmentation peut être attribuée au commerce international accru et à la globalisation.

Espèces envahissantes sur le continent africain

3. Un nombre important d'espèces envahissantes ont été introduites sur le continent africain. Certaines de ces espèces ont des impacts graves sur le plan économique, environnemental ou écologique dans les pays ou les régions où elles se trouvent (Bosu, *et al.*, 2009). Les espèces principales sur le continent africain incluent des plantes telles que le parasolier (*Cercopia peltata*) qui a été délibérément introduit en Côte d'Ivoire et plusieurs autres pays de l'Afrique de l'Ouest et du centre durant la première partie du XX^e siècle comme arbre d'ombrage dans les plantations de café; les espèces de *Prosopis* qui ont été introduites pour la restauration de l'agroforesterie et du paysage en Afrique de l'Est; le mûrier à papier (*Broussonetia papyrifera*) introduit au Ghana et en Ouganda pour la production de pâte à papier, et le faux mimosa (*Keucaena leucocephala*) introduit dans plusieurs pays en Afrique et dans le monde comme espèce à usages multiples pour l'agroforesterie. L'herbe du Laos (*Chromolaena odorata*) et le lantanier (*Lantana camara*) sont des exemples d'espèces extrêmement envahissantes qui ont été délibérément introduites sur le continent. En plus des plantes introduites, les insectes et

les pathogènes envahissants ont également un impact important sur les forêts d'Afrique. Ils incluent la cochenille orientale (*Aonidiella orientalis*), qui a dévasté les margousiers dans le Bassin du Lac Tchad durant les années 1980, et le puceron du cèdre (*Cinara cupressivora*) qui attaque les cyprès, les génévriers et d'autres espèces en Afrique de l'Est. Ce sont des espèces envahissantes graves sur le continent. D'autres insectes envahissants incluent la guêpe à galles (*Leptocybe invasa*) sur l'Eucalyptus en Afrique de l'Est, et plus récemment le Sirex (*Sirex noctilio*) et la punaise de bronze (*Thaumastocoris peregrinus*) qui ont fait leur apparition en Afrique du Sud (Wingfield et al. 2008) comme menaces importantes pour les plantations.

4. En Afrique du Sud, le pathogène *Phytophthora cinnamomi* infecte les zones indigènes du Fynbos, ainsi que les forêts de la région de Tsitshikamma et détruit les arbres *Ocotea bullata*. Ce champignon s'est également étendu dans les plantations forestières commerciales à travers le pays (Von Broembsen 1984 ; Von Broembsen & Kruger, 1985 ; Linde, et al. 1999). Un autre exemple de champignon introduit et qui cause des problèmes dans les écosystèmes indigènes est l'*Armillaria* spp. dans la région du Fynbos en Afrique du Sud (Coetzee et al. 2003). Au Ghana, les maladies émergentes ayant le potentiel de causer des destructions majeures aux plantations de teck (*Tectona grandis*) et de cèdre (*Cedrela odorata*) appartiennent aux groupes *Phytophthora* et *Armillaria* (Tableau 2).

Impact des espèces envahissantes

5. Les plantes envahissantes deviennent des végétations dominantes en sous-étage dans les forêts indigènes exploitées, dérangeant les modèles successifs et causant la perte de biodiversité (Bosu et al. 2009). Elles forment souvent des peuplements denses qui déplacent les espèces indigènes et réduisent la nourriture et l'abri nécessaires à la faune sauvage indigène, y compris les espèces menacées. L'augmentation des espèces envahissantes pourrait causer l'étouffement des autres espèces. Bien qu'il n'y ait pas forcément une augmentation du nombre d'espèces, il y a une augmentation de la couverture végétale en raison de la nature agressive des espèces. En conséquence, la qualité de l'habitat et l'écosystème peuvent décliner. Certaines espèces envahissantes possèdent des propriétés allopathiques et sont capables de réduire la vigueur et la productivité des espèces végétales environnantes dans les vergers et les plantations.

6. Certaines plantes envahissantes génèrent plus de biomasse de combustible que les plantes indigènes. Lorsque ces plantes envahissent, elles peuvent entraîner une augmentation de la fréquence des feux de forêt et peuvent être parfois catastrophiques. Les espèces envahissantes telles que le Lantana et l'herbe du Laos abritent des insectes nuisibles dangereux et des maladies des cultures et du bétail. Les insectes envahissants et les champignons attaquent généralement et détruisent les arbres dans les vergers, les plantations ou les forêts naturelles et causent des pertes écologiques et économiques importantes. Certaines plantes envahissantes sont connues pour leur consommation énorme d'eau et leur présence dans un écosystème entraîne la perte d'eau pour la faune, la foresterie, l'agriculture et même la perte d'eau potable pour les communautés et les villes. Un exemple typique est l'espèce du Prosopis qui a été délibérément introduite dans plusieurs pays en Afrique de l'Est dans les années 1970, et a désormais envahi et colonisé de larges sections de terre dans des pays tels que le Soudan, l'Éthiopie, et le Kenya. Les épines longues et puissantes de la plante ont un effet néfaste sur la faune sauvage ainsi que sur les animaux domestiques. Des problèmes supplémentaires liés au Prosopis

incluent la sécheresse des sols, le blocage de l'écoulement de l'eau dans les rivières, les pertes dues à la pêche industrielle puisque la plante prend beaucoup d'eau, le blocage des canaux d'irrigation, l'obstruction des routes, sentiers et autres voies de communication.

7. De manière globale, les pertes occasionnées par les espèces envahissantes se chiffrent à des milliards de dollars américains chaque année. Ces coûts sont dûs aux pertes directes des ressources agricoles, forestières et de la faune sauvage. Elles incluent également les coûts de gestion, de suivi et de contrôle. Les coûts indirects dûs à la destruction de l'environnement, à l'extinction des espèces, à la perte des services de l'écosystème, et à l'écotourisme sont également élevés. Il a été estimé que les États-Unis perdent environ 138 milliards de dollars chaque année à cause des espèces envahissantes. Bien que les coûts pour l'Afrique n'aient pas été évalués, l'on s'attend à ce qu'ils se chiffrent également en milliards.

Gestion des espèces envahissantes

8. La prévention, la détection précoce et la réaction rapide contre les espèces envahissantes sont nécessaires pour prévenir leur introduction et leur propagation. Il est souvent idéal d'adopter des approches régionales ou mondiales de la gestion des espèces envahissantes en raison du fait que ces dernières ne reconnaissent pas les barrières nationales. Une telle approche impliquera le partage des expériences et la collaboration sur les idées pour le développement de programmes et de méthodologies de contrôle, de prévention, de suivi et de gestion des espèces envahissantes. Heureusement, les initiatives conjointes régionales et globales pour lutter contre les espèces envahissantes sont plutôt encourageantes. Bien qu'elle ait été retardée, une initiative continentale pour résoudre le problème des espèces envahissantes en Afrique a été instituée il y a environ cinq ans. Le Réseau africain sur les espèces forestières envahissantes (FISNA) est un réseau de scientifiques, d'administrateurs et de parties prenantes en Afrique qui vise à protéger les ressources forestières de l'Afrique contre les agents biotiques néfastes.

Tableau 1. Quelques espèces forestières envahissantes principales enregistrées en Afrique

ESPÈCES	NOMS COMMUN(S)	FAMILLE	FORME ÉCOLOGIQUE	Pays/Région
<i>Acacia hockii</i> De Willd.	Bois de Sittim	Légumineuses	Petit arbre	Ouganda
<i>Acacia mearnsii</i> De Wild.	Acacia noir	Mimosacées	Arbre	Tanzanie, Afrique du Sud
<i>Broussonetia papyrifera</i> (L.) Vent.	Mûrier à papier	Moracées	Arbre	Ghana, Ouganda
<i>Castilla elastica</i> Cerv.	Caoutchoutier du Mexique	Moracées	Petit arbre	Tanzanie
<i>Chromolaena odorata</i> (L.) King & Robinson	Herbe du Laos	Astéracées	Arbuste	Afrique de l'Ouest et centrale, Afrique du Sud
<i>Cecropia peltata</i> L.	Parasolier	Cercropiacées	Arbre	Côte d'Ivoire, Cameroun, Rép. dém. du Congo
<i>Cordia alliodora</i> (Ruiz & Pav.) Oken	Orme espagnole	Boraginacées	Arbre	Tanzanie
<i>Eucalyptus terreticornis</i> Sm.	Eucalyptus résineux	Myrtacées	Arbre	Malawi, Afrique de l'Est
<i>Lantana camara</i> L.	Lantana	Verbenacées	Arbuste	Afrique de l'Ouest, centrale, de l'Est et australe
<i>Leucaena leucocephala</i> (Lam.) De Wit	Leuceaena	Mimosacées	Petit arbre	Ghana, Kenya, Afrique du Sud
<i>Maesopsis eminii</i> Engl.	Magnolia parasol	Rhamnacées	Arbre	Tanzanie, Afrique de l'Est
<i>Mimosa pigra</i> L.	Mimosa	Mimosacées	Petit arbre	Ouganda
<i>Pinus patula</i>	Pinus patula	Pinacées	Arbre	Malawi, Afrique de l'Est, Afrique du Sud
<i>Prosopis juliflora</i> (Sw.) DC.	Prosopis	Mimosacées	Petit arbre	Afrique de l'Est, Afrique du Sud
<i>Rubus ellipticus</i> Smith	Framboisier jaune de l'Himalaya	Rosacées	Arbuste	Tanzanie
<i>Senna spectabilis</i> DC.	Casse	Caesalpinacées	Petit arbre	Ouganda, Tanzanie, Afrique de l'Est

Table 2. Quelques insectes et maladies envahissants en Afrique

Nom scientifique	Nom commun	Ordre: Famille	Plante hôte	Distribution
<i>Aonidiella orientalis</i>	Cochenille orientale	Hemiptera: Diaspididées	<i>Azadirachta indica</i>	Cameroun, Tchad, Nigéria, Niger
<i>Leptocybe invasa</i>	Guêpe à galles	Eulophidées (Hymenoptera)	<i>Eucalyptus</i> spp.	Kenya, Éthiopie, Tanzanie, Zimbabwe, Afrique du Sud
<i>Cinara cupressivora</i>	Puceron du cèdre	Hemiptera: Aphididées	<i>Cinara cupressivora</i> (Cypress)	Afrique de l'Est et australe
<i>Sirex noctilio</i>	Sirex	Hymenoptera: Siricidées	<i>Pinus radiata</i>	Afrique du Sud
<i>Thaumastocoris peregrinus</i>	Punaise de bronze	Hemiptera: Thaumastocoridées	<i>Eucalyptus</i> spp.	Afrique du Sud, Zimbabwe, Malawi
<i>Phytophthora cinnamomi</i>			<i>Ocotea bullata</i>	Afrique du Sud
<i>Amillaria</i> spp.			<i>Tectona grandis</i> <i>Cedrela odorata</i>	Afrique du Sud, Ghana, etc.
<i>Phytophthora</i> spp			<i>Tectona grandis</i> <i>Cedrela odorata</i>	Afrique du Sud, Ghana, etc.

Le Réseau africain sur les espèces forestières envahissantes

9. Le Réseau africain sur les espèces forestières envahissantes (FISNA) a été formé lors d'une réunion du groupe de travail sponsorisé à Zomba au Malawi, pour réviser et revitaliser le Réseau africain pour la gestion des animaux nuisibles des arbres supprimé en décembre 2004. Un réseau africain sur les espèces forestières envahissantes était nécessaire pour assurer que les ressources et les informations soient partagées librement à travers le continent (Bosu et Chilima, 2009). Lors de la réunion, l'Institut de recherche

forestière du Malawi (FRIM) a été nommé pour assurer le Secrétariat et un Comité exécutif composé des membres fondateurs a été établi. L'objectif global du FISNA est de coordonner la création, la récolte et le partage des informations relatives aux espèces forestières envahissantes en Afrique sub-saharienne pour la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité. Les membres actuels du FISNA incluent l'Afrique du Sud, le Bénin, le Ghana, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, la Tanzanie, le Togo, la Zambie et le Zimbabwe. La FAO, le Réseau africain de recherches forestières (AFORNET), le Service forestier de l'USDA et les Offices agricoles du Commonwealth (CAB International) pour l'Afrique ont fourni des appuis techniques et financiers divers dans le cadre de leur rôle de partenaires et/ou de sponsors.

10. Afin de réaliser son objectif principal d'établissement de réseaux et de partage d'informations, le FISNA dispose d'un site web actif actuellement abrité par la FAO <http://www.fao.org/forestry/fisna/fr/>. En outre, le FISNA gère un serveur de liste dynamique abrité par l'Université de Pretoria qui sert de forum de discussion et d'échange d'informations sur les questions relatives aux espèces envahissantes sur le continent. Tous les membres du FISNA travaillent comme simples volontaires avec l'appui et l'autorisation de leurs instituts respectifs. L'adhésion est ouverte aux personnes travaillant dans le secteur de la foresterie en Afrique sub-saharienne. Les experts en matière d'espèces forestières envahissantes et les autres parties prenantes qui désirent se joindre au réseau ou le soutenir peuvent obtenir plus d'informations sur le site web du FISNA : <http://www.fao.org/forestry/fisna/fr/>

Perspectives

11. L'appui des décideurs et des administrateurs du secteur forestier dans tous les pays africains est nécessaire afin de permettre au FISNA d'atteindre son objectif qui est de lutter contre les espèces envahissantes.

- i. Tous les pays d'Afrique ou presque tous doivent être représentés pour faire du réseau un organisme réellement continental. Cela contribuera à une meilleure compréhension de l'état actuel des espèces envahissantes en Afrique, et des programmes nationaux et régionaux établis pour atténuer leur impact.
- ii. Des politiques et un appui logistique pertinents sont nécessaires dans les divers pays africains afin de réglementer l'entrée ou la sortie des agents biotiques identifiés comme espèces envahissantes ou ayant le potentiel de le devenir. Cela inclura le renforcement du personnel de suivi et des institutions aux points d'entrée dans les pays.
- iii. Fourniture de moyens logistiques pour une intervention rapide dans la gestion des espèces envahissantes avant leur propagation.
- iv. Promotion de la coopération avec les différentes parties prenantes dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la faune sauvage et d'autres institutions pour les programmes de prévention et de gestion des espèces envahissantes.
- v. Fourniture d'appui pour la recherche en vue de générer des informations et des réseaux pour le FISNA et d'autres institutions et organismes pertinents sur le continent.

Conclusions

12. Il va sans dire que le problème des espèces envahissantes demeurera d'actualité, surtout avec l'accroissement des transactions commerciales intercontinentales et globales. Le coût de la prévention, du suivi ou de la gestion des espèces envahissantes peut être exorbitant et les retombées des efforts peuvent souvent sembler insignifiantes. Cependant, les conséquences sociales, économiques et environnementales de notre inaction pourraient être catastrophiques. La prévention, la détection précoce et la réponse rapide, le partage des informations et les réseaux sont essentiels dans la gestion du problème des espèces envahissantes.

RÉFÉRENCES

- Bosu, P.P. and Chilima, C.Z. (2009).** Networking for Forest Health in Sub-Saharan Africa: the Forest Invasive Species Network for Africa (FISNA) fights against invasive species. *Nature & Faune* Vol. 23, Issue 2, pg 64-66.
- Bosu, P.P., Apetorgbor, M.M. and Refera, A. (2009)** Ecology and Management of Tropical Africa's Forest Invaders. Pg 355-376 In. Kohli, R. K., Shibu, J., Singh, H.P., and Batish, D. R. 2009. *Invasive Plants and Forest Ecosystems*. Taylor & Francis Group, LLC.
- Coetzee, M.P.A., Wingfield, B.D., Roux, J., Crous, P.W., Denman, S. & Wingfield, M.J. (2003).** Discovery of two northern hemisphere *Armillaria* species on Proteaceae in South Africa . *Plant Pathology* 52, 604-612.)
- Linde, C., Drenth, A. & Wingfield, M.J. (1999)** Gene and genotypic diversity of *Phytophthora cinnamomi* in South Africa and Australia revealed by DNA polymorphisms. *European Journal of Plant Pathology*, **105**, 667-680.).
- Von Broembsen, S.L. & Kruger, F.J. (1985)** *Phytophthora cinnamomi* associated with mortality of native vegetation in South Africa. *Plant Disease*, **69**, 715-717.
- Von Broembsen, S.L. (1984)** Occurrence of *Phytophthora cinnamomi* on indigenous and exotic hosts in South Africa with special reference to the South Western Cape Province. *Phytophylactica*, **16**, 221-225.

(7) LA LÉGISLATION DE LA FAUNE SAUVAGE ET L'AUTONOMISATION JURIDIQUE DES PAUVRES EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Introduction

1. Ce document présente certaines des conclusions principales d'une série d'études publiées par la FAO sur la législation de la faune sauvage à travers le monde avec l'intention de fournir des outils pour l'évaluation de l'efficacité des cadres juridiques existants et des conseils pour développer de nouvelles législations. Son objectif est de promouvoir la formulation d'une législation inter-disciplinaire visant la conservation et la gestion durable de la faune sauvage ainsi que l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence ruraux. Deux de ces études – disponibles sur le site web de la FAO² – couvrent un total de vingt-sept pays sub-sahariens. Les conclusions majeures de ces études sont présentées ci-après.

Portée

2. La **portée de la législation de la faune sauvage** dans tout pays doit être déterminée au regard des obligations internationales du pays ainsi que de toutes les législations nationales pertinentes (concernant les terres, l'environnement, les aires protégées, la foresterie, etc.), y compris les règles coutumières. Les besoins environnementaux et sociaux actuels détermineront ensuite la mesure dans laquelle certains aspects (par exemple la chasse de subsistance, l'écotourisme et d'autres activités économiques) doivent être abordés.

3. Une contribution importante à l'efficacité de la législation est représentée par les exigences assurant la **représentation** des divers secteurs de la société dans les organismes appelés à conseiller ou à prendre des décisions concernant la gestion de la faune sauvage, tant au niveau central qu'au niveau local. La **participation publique et l'accès à la justice** – deux des piliers de l'autonomisation légale des pauvres – sont également des aspects clés pour assurer la participation significative des parties prenantes dans la gestion durable de la faune sauvage et devraient être encouragés à travers une législation appropriée – par exemple en formulant des mécanismes alternatifs de résolution des litiges.

Propriété

4. Il est essentiel d'aborder la question de la **propriété de la faune sauvage** et des droits des populations en rapport avec la faune sauvage afin d'assurer que les bénéfices tirés de la conservation et de la gestion durables de la faune sauvage sont accessibles à tous les secteurs de la société. L'analyse montre que les déclarations générales sur la propriété de la faune sauvage sont moins importantes que les mesures de fond autorisant des bénéfices de l'utilisation durable de la faune sauvage. L'octroi de droits de chasse et de gestion aux propriétaires terriens privés ou communautaires a souvent servi de base pour les initiatives privées réussies de gestion de la faune sauvage, même dans les cas où la propriété de la faune sauvage n'a pas été transférée aux propriétaires terriens. La législation de la faune sauvage devrait donc octroyer des droits de gestion de manière claire et sécurisée, qu'ils soient relatifs à la propriété de la faune sauvage ou non.

² <http://www.fao.org/legal/prs-ol/paper-e.htm>.

Gestion

5. La législation peut également contribuer à la **réduction des conflits homme-faune sauvage**. Les dispositions concernant les « animaux à problème » devraient faire partie d'une stratégie pour résoudre ces conflits, nécessitant par exemple la création d'un système pour recueillir les données et la participation des populations concernées dans la détermination des mesures pour prévenir et, si possible indemniser les populations pour les dégâts causés.
6. Les cadres juridiques doivent également réglementer de manière appropriée la **planification de la gestion de la faune sauvage**. Les règles devraient au moins exiger l'étude de certaines ou de toutes les populations de la faune sauvage et la préparation d'un ou plusieurs plans de gestion basés sur les résultats des études et mis à jour régulièrement. La question des licences et permis pour les activités concernées par un plan de gestion doit être abordée dans le contenu du plan. Un processus participatif détaillé pour l'adoption des plans doit être exigé au lieu de simplement aborder la question des besoins des populations locales dans les plans.
7. La participation des personnes concernées dans **la création et la gestion d'aires protégées** et dans l'établissement de mesures de conservation contribuerait également à la prévention et à la résolution des conflits relatifs aux utilisations possibles des terres ainsi que des conflits homme-faune sauvage.
8. **La gestion communautaire de la faune sauvage** sous diverses formes telles que l'écotourisme, la chasse durable, le pâturage extensif et l'élevage est également un aspect à prendre en compte dans la législation. Ces initiatives sont à encourager sur les terres de la communauté et de l'état au besoin. Elles doivent avoir une base claire et sécurisée dans la loi et doivent être spécifiées dans des accords entre l'administration et les communautés concernées. Des efforts particuliers doivent être faits pour formuler des dispositions mettant l'accent sur l'inclusion ou la représentation de tous les membres de la communauté dans ces initiatives.
9. **Les concessions ou autres initiatives dans lesquelles le secteur privé est impliqué** nécessitent également une base juridique, qu'elles aient lieu sur des terres privées ou non. En ce qui concerne les initiatives communautaires, la loi devrait établir des contenus minimum requis des concessions ou des contrats privés de gestion de la faune sauvage, rendant obligatoire la prise en compte de la durée, des droits et devoirs respectifs (y compris les devoirs « sociaux » des concessionnaires à identifier en consultation avec les populations locales, les paiements dûs, le partage des bénéfices, l'assistance que l'administration doit fournir) et les conséquences en cas de violation par toute partie ou par l'administration.
10. En prêtant une attention particulière au **pâturage extensif et à l'élevage** de la faune sauvage qui pourraient fournir une contribution significative aux moyens d'existence ruraux, la législation devrait éviter les règles inutiles tout en établissant quelques critères minimum pour la durabilité environnementale et sociale.
11. Le renforcement de l'**application de la loi** en impliquant les communautés ou les autorités locales devrait également être recherché dans la législation, par exemple en

permettant aux populations locales d'exiger des chasseurs qu'ils présentent leurs licences ou en les impliquant dans les enquêtes et en leur offrant des récompenses.

12. Les **questions de parité hommes-femmes** peuvent devenir importantes dans la législation de la faune sauvage lorsque son utilisation est basée sur les systèmes traditionnels et coutumiers dans lesquels les femmes sont désavantagées. La législation devrait s'efforcer de fournir un accès égal aux opportunités disponibles et exiger une représentation égale des hommes et des femmes dans les organismes des parties prenantes pertinentes.

13. La législation de la gestion de la faune sauvage pourrait également contribuer à **la sécurité alimentaire** en améliorant la considération des pratiques coutumières de la chasse – les autorisant et les favorisant, si cela est viable, sur la base de processus consultatifs.

Conclusions

14. La plupart des conditions recommandées dans cette brève présentation existent déjà dans certains pays de la région mais doivent être renforcées et introduites dans d'autres pays. Bien qu'elle diversifie la portée et le contenu de la législation dans chaque pays selon le cas, la perspective **d'harmoniser la législation des pays de la région**, si possible en adoptant des principes et des directives communes, doit être examinée davantage et devrait constituer un effort valable vers l'amélioration de l'efficacité de la législation de la faune sauvage.

La **Commission** pourrait envisager son rôle potentiel dans ce processus d'harmonisation.



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

DIX-SEPTIÈME SESSION

SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

BRAZZAVILLE, RÉPUBLIQUE DU CONGO

22-26 février 2010

**Les forêts et la faune sauvage de l'Afrique: réponse aux défis des systèmes des
moyens d'existence durables**

DIALOGUE DES RESPONSABLES DES FORÊTS INSTITUTIONS FORESTIÈRES AFRICAINES: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS D'UN MONDE EN ÉVOLUTION

Contexte

1. L'adaptation institutionnelle est un problème majeur auquel le secteur forestier est confronté dans tous les pays, en particulier dans le contexte des changements rapides survenant en général dans les milieux social, économique, et politique. Dans cette optique, un nombre de problèmes ont été soulevés lors du Dialogue des responsables des forêts tenu lors de la Semaine mondiale des forêts/Dix-neuvième session du Comité des forêts en mars 2009, qui a reconnu que les institutions forestières publiques font face à de nombreux défis dans un monde en évolution.

2. Dans le contexte africain, ces problèmes incluent le besoin d'une coordination institutionnelle entre les agences chargées des forêts et de la faune sauvage, les administrations centrales et locales, la sensibilisation sur les questions environnementales, et une nouvelle structure financière. Le dialogue a mis en exergue la nécessité d'identifier les facteurs institutionnels et structurels qui entravent le développement forestier en Afrique et de faire des recommandations sur l'importance de l'examen des rôles et fonctions des institutions dans l'atténuation de ces contraintes, donnant ainsi lieu à des mesures en appui au renforcement durable des capacités sur le continent. Ce renforcement des capacités est vu comme un facteur essentiel dans l'accroissement de la contribution du secteur forestier dans l'amélioration des moyens d'existence. En raison du fait que les changements sont inévitables, il n'existe pas d'approche standard pour l'adaptation institutionnelle, considérant que tout changement doit être adapté à la situation spécifique de chaque pays. Toutefois, des leçons peuvent être tirées du partage des expériences sur les tentatives d'autotransformation des institutions, les résultats de ces efforts, et l'identification régionale des actions et thèmes à débattre.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Objectifs

3. Le Dialogue des responsables des forêts au sein de la dix-septième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique est particulièrement conçu pour partager les expériences en matière de transformation des institutions du secteur forestier public dans leurs tentatives pour faciliter et contribuer à l'amélioration des moyens d'existence. Les objectifs spécifiques du dialogue sont les suivants:

- partager les informations sur les changements majeurs auxquels est confronté le secteur forestier dans les pays, et leur interprétation et adoption par les institutions du secteur forestier public;
- relever dans quelle mesure les fonctions et structures des institutions forestières publiques ont changé et ont contribué à améliorer la performance du secteur en général, et les moyens d'existence des populations dépendantes des forêts en particulier; et
- débattre des perspectives d'avenir.

Problèmes et questions essentielles que les responsables des forêts des pays membres de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique pourraient aborder durant le dialogue:

4. Les sujets suivants sont des propositions de questions générales que les participants pourraient discuter lors du dialogue.

i. *Importance des agences forestières du secteur public*

- Comment les agences forestières du secteur public demeurent-elles pertinentes dans le contexte des changements de plus grande envergure ?

ii. *Changements généraux dans les institutions du secteur public*

- Quelles sont les similitudes/différences entre les changements au sein du département forestier et ceux des autres départements gouvernementaux qui lui sont étroitement associés ?

iii. *Changements fonctionnels*

- Dans la définition des tâches, des efforts systématiques sont-ils faits pour identifier les clients et leurs besoins ? Existe-t-il des outils et approches efficaces pour comprendre clairement ce que les clients de la foresterie attendent des agences forestières du secteur public ? Des tâches spécifiques sont-elles identifiées pour contribuer à l'amélioration des moyens d'existence ?

iv. *Changements structurels*

- Au cas où des changements structurels sont en cours, sont-ils basés en premier sur le changement des fonctions ou les fonctions sont-elles demeurées plus ou moins intactes ?

v. *Perspectives*

- De votre point de vue, quel est le cadre idéal pour votre institution ?
- Quelles sont les contraintes/opportunités éventuelles dans la réalisation de votre vision ?

**Programme de la session - Salle de conférence
Mercredi 24 février 2010**

14:00 – 14:10: Introduction

14:10 – 14:40: Présentations sommaires par les experts (5 minutes chacun)

-
-
-

14:40 – 15:50: Dialogue sur les changements institutionnels (les représentants des pays présentent leurs vues et perceptions sur les questions ci-dessus)

15:50 – 16:00: Résumé des débats



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

DIX-SEPTIÈME SESSION

SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO
22 – 26 Février 2010

**Les forêts et la faune sauvage de l'Afrique: réponse aux défis des
systèmes des moyens d'existence durables**

**Rapport du Secrétariat de la Commission des forêts et de la faune
sauvage pour l'Afrique concernant les actions prises suivant les
demandes et les recommandations de la Seizième session de la
Commission**
Khartoum, Soudan, 18 – 21 février 2008

Recommandations à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Mesures adoptées
<p>Para xi La FAO a été invitée à former des partenariats avec les organisations environnementales afin d'appliquer ses connaissances dans les domaines de la foresterie, de l'agriculture, de la faune sauvage et des pêches au niveau local.</p>	<p>En Zambie, la FAO a facilité l'analyse intersectorielle réunissant les fonctionnaires chargés de l'analyse des politiques des secteurs des forêts, de l'agriculture, de l'environnement et de l'élevage. Cette activité a favorisé la collaboration intersectorielle et l'harmonisation des politiques. La FAO collabore avec les ONG environnementales pour mettre en œuvre l'approche Analyse et développement des marchés (A&DM) pour améliorer la création</p>

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Recommandations à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Mesures adoptées
<p>Para xi La FAO a été invitée à former des partenariats avec les organisations environnementales afin d'appliquer ses connaissances dans les domaines de la foresterie, de l'agriculture, de la faune sauvage et des pêches au niveau local. (<i>suite</i>)</p>	<p>des revenus forestiers pour les communautés rurales au Cameroun et en République démocratique du Congo.</p> <p>La FAO a formé un partenariat avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF), la Fondation internationale pour la sauvegarde de la faune (IGF) et le Programme de gestion des zones communales pour les ressources indigènes (CAMPFIRE) afin de développer un ensemble d'outils sur l'atténuation des conflits homme-faune sauvage (HWC), à utiliser dans le cadre du renforcement des capacités, de la sensibilisation et de la formation, particulièrement aux niveaux non seulement local, mais également du district, de la province et du pays.</p> <p>En collaboration avec le Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) et d'autres partenaires (Fondation africaine de la conservation (ECOFAC) et la Communauté européenne (CE)), la FAO a organisé un atelier sous-régional sur l'amélioration de l'intégration des questions relatives aux moyens d'existence durables dans la gestion des aires protégées.</p> <p>La FAO est en partenariat avec SOS Sahel et <i>Farm Africa</i> pour promouvoir la gestion durable des terres en Ethiopie, et également avec Environment Alert en Ouganda dans le cadre du Mécanisme <i>pfn</i>.</p>
<p>Para. xii La Commission a <u>demandé</u> à la FAO d'accroître son soutien aux pays dans la gestion de la faune sauvage et de renforcer le programme de la FAO sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées.</p>	<p>Une proposition de projet PCT a été développée pour résoudre le problème des conflits homme-faune sauvage au Zimbabwe. En collaboration avec le Conseil international pour la conservation du gibier et de la faune sauvage (CIC), la FAO a préparé une publication sur 'les leçons tirées de la gestion communautaire de la faune sauvage en Afrique australe, le cas particulier de la Tanzanie', et une autre étude sur les 'Leçons tirées de la coopération pour la conservation transfrontalière sur le corridor Selous-Niassa'. La FAO a préparé et publié une étude juridique sur l'autonomisation des pauvres dans la gestion de la faune sauvage couvrant presque</p>

Recommandations à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Mesures adoptées
<p>Para. xii La Commission a <u>demandé</u> à la FAO d'accroître son soutien aux pays dans la gestion de la faune sauvage et de renforcer le programme de la FAO dans la gestion de la faune sauvage et des aires protégées (<i>suite</i>).</p>	<p>tous les pays en Afrique et qui peut être téléchargée en ligne comme document juridique de la FAO à partir de FAOLEX (http://faolex.fao.org/faolex/index.htm.)</p> <p>Une autre étude juridique sur les principes de développement durable des lois concernant la faune sauvage a été publiée en copie sur papier et en ligne. En collaboration avec CIC, les Bonnes pratiques de la chasse durable ont été publiées.</p> <p>Une proposition de projet sous-régional sur la gestion durable du secteur de la faune sauvage et de la viande sauvage en Afrique centrale a été développée et soumise au Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour financement. La FAO a mis en œuvre un projet PCT sur les conflits homme-faune sauvage au Gabon avec un accent particulier sur le renforcement des capacités, la stratégie et le développement de plans d'action.</p>
<p>Para. xiii. La Commission a applaudi le processus de décentralisation de la FAO et a souligné la nécessité continue pour le renforcement des capacités, l'éducation et la formation dans les secteurs de la foresterie et de la faune sauvage.</p>	<p>La FAO a été élue à la Présidence du Conseil d'administration du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC). En collaboration avec d'autres partenaires du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC), la FAO a aidé au développement d'une politique sous-régionale d'éducation forestière.</p> <p>La FAO, en collaboration avec le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), a fourni un appui à l'Université de Kisangani (République démocratique du Congo) pour le développement d'un programme de Maîtrise en gestion forestière durable.</p> <p>Les projets de la FAO ont exécuté des activités de formation sur la gestion des PFNL (produits forestiers non ligneux) et la gestion communautaire des forêts en Afrique centrale.</p> <p>La FAO a appuyé le Département forestier de l'Éthiopie dans la compilation des formulaires FRA pour l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) 2010.</p> <p>Stages proposés pour les forestiers éthiopiens et djiboutiens au Kenya sur FRA</p>

Recommandations à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Mesures adoptées
<p>Para. xiii La Commission a applaudi le processus de décentralisation de la FAO et a souligné la nécessité continue pour le renforcement des capacités, l'éducation et la formation dans les secteurs de la foresterie et de la faune sauvage (<i>suite</i>)</p>	<p>La FAO a mis en œuvre un projet PCT sur la gestion des feux de forêts au Zimbabwe avec un accent particulier sur le renforcement des capacités, la sensibilisation et la formation (des manuels de formation ont été publiés et largement distribués). Plusieurs activités de renforcement des capacités ont été entreprises dans le cadre du partenariat du Mécanisme des programmes forestiers nationaux (PFN) au niveau national, ainsi que la formation des formateurs organisée par le Mécanisme PFN aux niveaux sous-régional et régional.</p> <p>Tous les pays appuyés par la FAO (Angola, Comores, Congo, Gambie, Tanzanie et Zambie) pour le suivi et l'évaluation des forêts nationales (NFMA) et l'Accord d'utilisation des terres indigènes (ILUA) ont bénéficié d'un programme de renforcement des capacités en matière d'inventaire forestier, cartographie utilisant les techniques de télédétection, analyse des données et gestion des informations.</p> <p>La FAO a organisé plusieurs ateliers de renforcement des capacités pour les communautés locales (y compris les minorités et les pygmées) et les commerçants impliqués dans les chaînes de valeur au Cameroun et en République démocratique du Congo.</p> <p>En outre, les capacités ont été renforcées dans le domaine du développement des entreprises forestières (communautaires) au Mali, en Gambie, au Libéria et au Burkina Faso.</p> <p>En 2007/2008, la FAO a mis en œuvre un Mécanisme de PCT pour appuyer l'un des projets d'éducation forestière au Zimbabwe. Le projet intitulé «Établissement de nouvelles directives pour la formation technique forestière au Centre de formation forestière de la SADC au Zimbabwe» avait pour but de poser les fondements d'une formation technique revitalisée et viable en matière de foresterie au Zimbabwe, à même de satisfaire les besoins émergents et répondre aux exigences en matière de formation des étudiants et du secteur forestier au Zimbabwe et dans les pays voisins en général.</p>

Recommandations à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Mesures adoptées
<p>Para. xiv La Commission a <u>demandé</u> à la FAO de modifier les Statuts et Règlements de la CFFSA de manière à inclure dans la première phrase du premier paragraphe les mots « <i>et à la faune sauvage</i> ». Le texte amendé serait le suivant : « La fonction de la CFFSA sera de conseiller sur les politiques relatives aux forêts <i>et à la faune sauvage ...</i> »</p>	<p><i>Le Bureau du Conseil juridique de la FAO a été consulté.</i></p>
<p>Para xvi Les Commissions ont <u>recommandé</u> à la FAO d'aider les pays membres dans leurs efforts pour améliorer les capacités nationales et régionales pour le développement, la mise en œuvre et le suivi des systèmes de dendroénergie, y compris la création de systèmes d'information.</p>	<p>En vue d'appuyer la planification de la dendroénergie urbaine et la formulation de politiques, des méthodes analytiques et des outils de planification visant une définition raisonnable et objective de l'interaction urbaine/rurale, ont été définis pour quatre villes (Dar es Salam, Arusha-Moshi, Kampala et Khartoum) en Afrique de l'Est. La méthodologie WISDOM a été révisée et adaptée pour établir les surplus de bois de feu et les domaines de déficit en termes de tendances d'offre/demande locale et pour souligner les zones potentielles pour la fourniture durable des bois de feu.</p> <p>La FAO a aidé la République centrafricaine à formuler une stratégie de dendroénergie dans le cadre de sa stratégie nationale et de son programme sur la foresterie urbaine et périurbaine. L'approche WISDOM a été appliquée et une évaluation nationale complète de l'offre et de la demande en matière de biomasse ligneuse a été effectuée.</p> <p>L'identification des parties prenantes qui courent le risque de connaître des pénuries de bois de feu dans un avenir proche a constitué la première étape essentielle vers l'établissement de programmes participatifs pour la production et la commercialisation durables des bois de feu. Des exercices de renforcement des capacités ont également été entrepris pour le personnel du Ministère de l'eau, des forêts, de la faune sauvage et des pêches.</p> <p>La FAO travaille actuellement au Rwanda pour aider à améliorer les connaissances sur l'offre et la demande en bois de feu afin de mieux formuler les politiques de dendroénergie et pour établir son programme stratégique visant l'utilisation et le suivi durables des ressources existantes.</p> <p>La FAO a apporté son assistance au Burundi et</p>

Recommandations à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Mesures adoptées
<p>Para xvi Les Commissions ont <u>recommandé</u> à la FAO d'aider les pays membres dans leurs efforts pour améliorer les capacités nationales et régionales pour le développement, la mise en œuvre et le suivi des systèmes de dendroénergie, y compris la création de systèmes d'information. (<i>suite</i>)</p>	<p>au Rwanda à travers les Programmes de coopération technique sur la dendroénergie.</p> <p>Tous les pays ayant établi le suivi et l'évaluation des ressources forestières nationales (NFMA) et les procédures d'ILUA disposent de systèmes d'informations forestières, y compris des informations sur la dendroénergie.</p> <p>La FAO opère actuellement au Rwanda pour aider à améliorer les connaissances concernant la fourniture et la demande de combustible ligneux dans le but de mieux formuler les politiques relatives à la dendroénergie et d'établir son programme stratégique visant à une utilisation durable et au suivi des ressources existantes.</p>
<p>Para xvii. Les Commissions ont <u>recommandé</u> à la FAO d'aider les pays membres dans leurs efforts pour mettre en œuvre les directives volontaires et développer des plans nationaux et régionaux de gestion des incendies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des projets PCT au Botswana, au Zimbabwe et au Cap-Vert ont été exécutés par les forestiers sous-régionaux et les fonctionnaires chargés de la gestion des incendies au Siège. Un projet UTF au Maroc a entamé sa deuxième phase avec à nouveau une composante sur la gestion des incendies. • La Représentation de la FAO au Bénin, avec l'appui du Fonctionnaire chargé de la gestion des feux au Siège, a utilisé des fonds du PCT (TCP/BEN/3101) pour développer une évaluation participative des feux de brousse au Bénin et pour développer les éléments d'une stratégie nationale sur la gestion des feux. Les résultats constitueront un cadre de travail potentiel pour un projet futur. • Des directives volontaires ont également été largement distribuées parmi les parties prenantes de <i>Working on Fire</i>, l'agence sud-africaine chargée de la lutte contre les feux de végétation, et sont actuellement utilisées comme outils supplémentaires dans leur boîte à outils • Au Botswana, les directives ont été utilisées pour développer une politique et une stratégie nationales sur les incendies, alors qu'au Ghana, un manuel sur les procédures de gestion communautaire des feux a été publié (Organisation internationale du bois tropical (OIBT)/Union internationale de conservation de la nature (UICN))

Recommandations à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Mesures adoptées
<p>Para xvii. Les Commissions ont <u>recommandé</u> à la FAO d'aider les pays membres dans leurs efforts pour mettre en œuvre les directives volontaires et développer des plans nationaux et régionaux de gestion des incendies. <i>(suite)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • La FAO est également très impliquée dans le Comité international de liaison qui appuie l'organisation de la prochaine Conférence internationale sur les feux de brousse en Afrique du Sud prévue en 2011. <p>La FAO a aidé le Tchad à développer une stratégie nationale de gestion des incendies, a demandé une étude préliminaire sur les feux de forêts au Tchad et a organisé un atelier national sur les feux de forêts au cours duquel elle a présenté les directives volontaires.</p> <p>Des activités ont été effectuées dans le domaine de la sensibilisation sur les feux et la formation des fonctionnaires éthiopiens.</p> <p>La FAO-SFS, en collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a organisé une réunion sur les feux de forêts, présenté les directives volontaires et aidé la SADC à développer une stratégie régionale de gestion des feux et des plans de gestion transfrontalière des feux.</p>
<p>Para xviii La Commission a <u>demandé</u> à la FAO d'accroître ses efforts pour le renforcement des capacités des correspondants nationaux et de leur fournir le soutien nécessaire pour obtenir des données de grande qualité sur tous les types de forêts et autres utilisations des terres.</p>	<p>FAO:</p> <p>Fournit l'appui technique et financier à l'Angola, aux Comores, au Congo, à la Gambie, à la Tanzanie et à la Zambie pour établir les systèmes de NFMA ou d'ILUA, renforcer les capacités nationales et créer de nouvelles informations sur tous les types de forêts et les arbres hors forêts.</p> <p>Appuie actuellement l'Afrique du Sud dans la formulation d'un projet pour la NFMA et le renforcement des capacités. A fourni une assistance au Soudan dans la formulation du projet NFMA. Le projet a été soumis à la FAO pour approbation comme projet UTF (Fonds gouvernementaux) et PCT. Le projet a été approuvé. Les directives pour la préparation des rapports nationaux de FRA 2010 ont été formulées en anglais, français, espagnol et arabe et distribuées aux correspondants nationaux. Trois ateliers régionaux ont été organisés et trois points focaux régionaux et un consultant à court terme ont été en contact constant avec les correspondants nationaux pour fournir directives et conseil. Une enquête globale de télédétection des forêts a été initiée et plusieurs pays africains sont représentés dans le groupe de travail qui a entrepris une phase</p>

Recommandations à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Mesures adoptées
<p>Para xviii La Commission a <u>demandé</u> à la FAO d'accroître ses efforts pour le renforcement des capacités des correspondants nationaux et de leur fournir le soutien nécessaire pour obtenir des données de grande qualité sur tous les types de forêts et autres utilisations des terres. <i>(suite)</i></p>	<p>pilote. L'imagerie prétraitée de télédétection (Landsat) est mise à la disposition de tous les pays et deux ateliers sous-régionaux (Afrique centrale et Afrique de l'Est) ont eu lieu en octobre 2009, organisés en collaboration avec le Centre de recherche conjointe de la CE et l'Observatoire pour les forêts de l'Afrique centrale (FORAF) – partenaires clés dans le cadre de cette initiative. Un nombre de projets financés à l'extérieur sur le suivi et l'évaluation des forêts nationales ont été initiés et 50 000€ ont été obtenus auprès de la France pour contribuer à acheter l'imagerie de télédétection afin d'obtenir de meilleures estimations des changements de zones forestières au fil du temps.</p>

Questions régionales identifiées par la Commission à l'attention du Comité des forêts	Mesures adoptées
<p>Para xix La Commission a <u>demandé</u> à la FAO d'améliorer l'appui aux pays en matière de gestion de la faune sauvage et de renforcer le programme de la FAO consacré à la gestion de la faune sauvage et des aires protégées. Elle a en outre <u>recommandé</u> que les termes de référence et le mandat du Groupe de travail sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées soient révisés de façon à les rendre plus pertinents pour la Commission.</p>	<p>Activités en cours</p>
<p>Para xx La Commission a <u>demandé</u> à la FAO et aux autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts de poursuivre et d'intensifier leur collaboration et leur coopération dans leurs programmes concernant les forêts et le changement climatique. Elle a demandé à la FAO d'organiser des ateliers régionaux sur les forêts et le changement climatique pour partager les informations sur les développements récents, échanger des expériences, faciliter la coopération régionale et sous-régionale et élaborer des approches et positions unifiées, tout en reconnaissant que la situation peut varier d'un pays à l'autre.</p>	<p>La FAO-SFE et le PNUD ont organisé un atelier sur les biocarburants et le changement climatique en avril 2009 réunissant 50 participants provenant d'Afrique et d'Europe. Publication des présentations.</p> <p>Participation à la Conférence annuelle de la Société éthiopienne pour la production animale à travers une présentation sur le changement climatique en septembre 2009.</p> <p>La FAO a collaboré avec le Forum forestier africain et a organisé un atelier sous-régional sur le changement climatique et la foresterie pour l'Afrique de l'Est en novembre 2009 pour sensibiliser et créer un ensemble de connaissances/ expertises sur la question dans la sous-région.</p> <p>La FAO et AFF vont également organiser un atelier pre-session sur le changement climatique, les forêts et la faune sauvage avec les mêmes objectifs, à Brazzaville du 20 au 21 février 2010.</p>
<p>Para xxi Les Commissions ont <u>recommandé</u> ce qui suit: i) il conviendrait de poursuivre l'examen des liens entre les forêts et les ressources en eau; ii) il faudrait encourager la gestion intégrée de l'eau et des arbres, y compris en incorporant des activités forestières dans les plans de gestion des bassins versants; et iii) il faudrait mettre en place des mécanismes novateurs, y compris des paiements pour les services écologiques rendus, afin d'assurer une gestion efficiente et durable de l'eau, des arbres et des forêts.</p>	<p>Une étude a été menée sur « L'eucalyptus, les impacts sur l'eau et les aspects économiques et environnementaux ». Le rapport a été publié en mars 2009: Eucalyptus en Afrique de l'Est, les questions socio-économiques et environnementales.</p>

Questions régionales identifiées par la Commission à l'attention du Comité des forêts	Mesures adoptées
<p>Para xxii La Commission a pris note du processus de consultation large lancé par la FAO pour une révision participative de sa stratégie forestière, et a accepté la procédure et le programme présentés. Elle a <u>demandé</u> à la FAO de circuler le projet de stratégie vers la mi-2008 et de présenter la nouvelle stratégie pour examen lors de la dix-neuvième session du Comité des forêts, en mars 2009.</p>	<p>Stratégie distribuée et commentaires reçus. Version révisée présentée lors du Dix-neuvième Comité des forêts en mars 2008 et approuvée. FAO-SFE préparé avec les parties prenantes dans une Stratégie forestière pour la FAO en Afrique de l'Est. La mise en œuvre est prévue débuter en 2010.</p>
<p>Para xxiii Dans le but de mieux intégrer les activités relatives à la foresterie et à la faune sauvage dans le travail de la Commission, elle a demandé à la FAO de modifier les Statuts et Règlements intérieurs de la Commission, pour y inclure dans la première phrase du paragraphe un, les mots «<i>et de la faune sauvage</i>». Le texte amendé serait rendu comme suit : «La fonction de la CFFSA sera de conseiller sur les politiques des forêts <i>et de la faune sauvage</i>...».</p>	<p><i>Le Bureau juridique de la FAO a été consulté.</i></p>

<p>Appendice E du rapport de la Seizième CFFSA :</p> <p>Recommandations de la Dix-septième Session du Groupe de travail sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées à la FAO</p>	<p>Mesures adoptées</p>
<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les efforts des pays visant à gérer les conflits entre l'homme et la faune sauvage en soutenant la création de réseaux entre les parties prenantes axés sur l'échange d'informations, les orientations relatives aux meilleures pratiques, la fourniture de directives techniques pour l'élaboration de politiques nationales et la mise en œuvre d'activités sur le terrain. 	<p>Boîte à outils des conflits homme-faune sauvage développée en collaboration avec le CIRAD UICN, WWF et CAMPFIRE. Présentation du travail de la FAO-Conflits homme-faune sauvage lors de différents fora (Windhoek, Namibie, Lichinga, Mozambique). La FAO a publié une Étude FAO Forêts sur les conflits homme-faune sauvage. Une proposition de PCT sur l'atténuation des conflits homme-faune sauvage au Zimbabwe a été développé et la boîte à outils des conflits homme-faune sauvage a été testée au Zimbabwe, en Zambie, au Botswana et au Mozambique.</p> <p>La FAO a également mis en œuvre un projet PCT sur les conflits homme-faune sauvage au Gabon avec un accent particulier sur le renforcement des capacités, le développement des stratégies et du plan d'action.</p> <p>La FAO a appuyé le RAPAC dans le développement de la stratégie sous-régionale et du plan d'action.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les initiatives nationales relatives à la gestion durable de la faune sauvage (par le biais du tourisme vert, du tourisme de chasse, de l'élevage de la faune sauvage, du commerce de la faune sauvage et de la viande de brousse) afin d'aboutir à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. 	<p>En collaboration avec le CIC, les études sur la gestion communautaire de la faune sauvage, l'analyse de la fixation des prix de la chasse touristique et des stratégies de commercialisation.</p> <p>Une proposition de projet sous-régional sur la gestion durable du secteur de la faune sauvage et de la viande de brousse en Afrique centrale a été développée et soumise pour financement au Secrétariat du FEM.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître la faune sauvage comme faisant partie intégrante de la diversité biologique des forêts et étant importante à la fois sur le plan écologique, socio-économique, culturel et scientifique et devant par conséquent être traitée convenablement dans les forums et les publications de la FAO sur la foresterie, cela devant donner lieu à la fourniture d'une assistance technique aux pays grâce à des projets sur le terrain, à un appui aux politiques et à d'autres activités. 	<p>Reconnu dans la nouvelle Stratégie forestière de la FAO et par des publications récentes de la FAO sur la gestion et la législation de la faune sauvage. Appui clé fourni par les projets et le programme régulier aux pays membres dans le domaine de la gestion de la faune sauvage, les politiques et législations de la faune sauvage (meilleures pratiques dans le domaine de la chasse durable, les principes pour le développement des lois sur la faune sauvage, atténuation des conflits homme-faune sauvage, etc.).</p> <p>La FAO en collaboration avec le CIRAD a conduit une étude préliminaire sur la gestion de</p>

<p>Appendice E du rapport de la Seizième CFFSA :</p> <p>Recommandations de la Dix-septième Session du Groupe de travail sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées à la FAO</p>	<p>Mesures adoptées</p>
	<p>la biodiversité, y compris la faune sauvage, dans les concessions forestières en Afrique centrale. Le magazine fer de lance de FAORAF, « Nature et Faune » Volume 23, numéros 1 et 2 publiés en 2008 et 2009 ont mis l'accent sur des questions relatives à la foresterie et à la faune sauvage en vue de sensibiliser sur la nécessité de prendre la faune sauvage en considération dans la gestion des forêts et des autres écosystèmes.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une nouvelle structure et un nouveau mandat du Groupe de travail sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées pour adoption à la prochaine session de la Commission, y compris le mandat spécifique du Bureau; et proposer une révision du mandat et des statuts de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique afin d'inclure la problématique de la faune sauvage. 	<p><i>Courriel envoyé à René Czudek et Edgar Kaeslin</i></p> <p><i>Activités en cours</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le programme sur la faune sauvage en Afrique en augmentant les ressources, à la fois humaines et financières, en créant par exemple un poste de fonctionnaire chargé de la faune sauvage au Bureau régional. 	<p>À partir de mi-2008 les fonctions du fonctionnaire chargé des forêts au bureau sous-régional pour l'Afrique australe ont été reformulées de manière à couvrir les questions relatives à la foresterie et à la faune sauvage et pour renforcer le programme de la FAO sur la faune sauvage et les aires protégées.</p>



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

DIX-SEPTIÈME SESSION

SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

BRAZZAVILLE, RÉPUBLIQUE DU CONGO
22 – 26 Février 2010

**Les forêts et la faune sauvage de l'Afrique: réponse aux défis des
systèmes de moyens d'existence durables**

Evaluation et suivi des ressources forestières

Le Suivi et l'évaluation des forêts nationales (SEFN) : développement des capacités pour la collecte et l'établissement de rapports opportuns et fiables des données sur les ressources forestières, la forêt et le changement en matière d'utilisation des terres, les utilisations et les utilisateurs des forêts afin d'améliorer les politiques et les besoins nationaux concernant la planification et le rapport national aux conventions des Nations Unies et aux processus internationaux.

Suivi et évaluation des forêts nationales

1. Le Suivi et l'évaluation des forêts nationales (SEFN) est le processus de collecte, d'analyse et d'utilisation des informations concernant toutes les ressources forestières d'un pays. Le SEFN inclut également des analyses, des évaluations et des scénarios de développement pour l'utilisation des informations dans les processus politiques et d'autres formes variées de processus de décision par exemple. L'inventaire forestier national est l'activité principale de la collecte des données dans le cadre d'un SEFN.

2. De nos jours, la demande en matière d'informations sur l'utilisation des forêts et des terres a évolué du point de vue simplement économique qui a prévalu pendant des décennies, à une gamme plus variée d'informations englobant les avantages économiques, sociaux et environnementaux des ressources forestières et arborées. Les pays africains sont parmi les plus nantis en ressources forestières, mais sont également parmi ceux disposant d'un minimum

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

d'informations. L'une des conclusions principales de l'Évaluation globale des ressources forestières (FRA 2000), et plus tard confirmée par FRA 2005, était que les informations forestières en Afrique demeurent insuffisantes et que la plupart des pays rencontrent des difficultés dans l'enregistrement de leurs ressources: par exemple lors des deux décennies écoulées, seulement huit pays ont fourni des rapports contenant des informations collectées à travers des enquêtes et la cartographie sur le terrain. Tous les autres pays, y compris ceux dotés de la plus grande couverture forestière tels que l'Angola, la République démocratique du Congo, le Gabon, le Soudan et la Zambie, n'ont pas fait de compte rendu sur les processus nationaux d'inventaire forestier. La rareté des informations forestières en Afrique est le résultat d'un nombre de facteurs dont:

- (i) le manque ou l'insuffisance des capacités financières et humaines des pays;
- (ii) les informations et le savoir en matière de ressources forestières ne figurent souvent pas parmi les priorités des pays; et
- (iii) la sensibilisation insuffisante des décideurs concernant le processus national d'inventaire forestier comme fondement des politiques, de la planification et du développement.

3. Le Département des forêts de la FAO a établi une capacité importante pour répondre aux demandes d'appui des pays dans le cadre des processus de SEFN. Les SEFN sont motivés par la demande des pays et conçus pour satisfaire en premier les besoins des décideurs nationaux et ensuite les exigences en matière de rapport international. A travers le monde, depuis 2000, la FAO a assisté neuf pays dans l'exécution de leurs projets SEFN et appuie actuellement des projets similaires dans dix autres pays.

4. En Afrique, la FAO a répondu à tous les pays qui ont requis son appui: l'Algérie et le Cameroun ont accompli leur SEFN; et la Zambie a achevé son évaluation nationale de l'utilisation intégrée des terres (ILUA) et travaille actuellement avec la FAO sur la planification de la Phase II de l'ILUA. Les projets SEFN sont en cours en Angola, au Congo et en Tanzanie. La FAO a appuyé l'Ouganda dans la formulation de son projet SEFN. Le projet n'a pas encore été financé. L'Afrique du sud prévoit un projet ILUA en collaboration avec la FAO.

5. Les SEFN sont conçus pour surveiller et rapporter sur la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation forestière (REDD) et pour servir d'outil dans le développement de stratégies nationales de réduction de la pauvreté et la REDD ainsi que pour l'adaptation au, et l'atténuation du changement climatique.

Recommandation à la Commission

6. Les pays africains sont confrontés à des demandes croissantes pour des données opportunes et exactes concernant leurs secteurs forestiers. Ces données sont nécessaires en premier pour satisfaire les besoins en matière de politique et de développement mais également pour répondre aux diverses requêtes de contributions aux processus internationaux, y compris la REDD, et les questions relatives au stock de carbone et au changement climatique. De plus en plus, l'importance du rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique est reconnue. Par conséquent, les opportunités de financement international pour le SEFN et le Suivi, le rapport et la vérification (SRV) augmentent également, soit à travers le programme REDD des Nations unies, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale, ou à travers d'autres initiatives bilatérales. Les pays de la CFFSA peuvent dès lors envisager d'utiliser ces opportunités de financement ainsi que l'avantage comparatif de la FAO dans le cadre d'une approche holistique de renforcement des capacités nationales et régionales et de développement du suivi et de l'évaluation des ressources forestières, basée sur le principe de la réforme politique pour le développement socio-économique.

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--	--------------------	--	--	---	--

**COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR
L'AFRIQUE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

**BRAZZAVILLE, RÉPUBLIQUE DU CONGO
22 – 26 février 2010**

**Les forêts et la faune sauvage de l'Afrique: réponse aux défis des
systèmes des moyens d'existence durables**

**PREPARATION DE
LA SITUATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES
FORESTIÈRES DANS LE MONDE**

1. La diversité génétique représente la base même de l'évolution des essences forestières et de leur adaptation au changement. La conservation des ressources génétiques forestières est donc vitale, car ces essences sont une ressource unique et irremplaçable pour l'avenir. Leur importance est reconnue par la FAO depuis de nombreuses décennies. Déjà en 1967, la Conférence avait reconnu qu'il y avait une érosion croissante de la diversité génétique forestière, et elle avait demandé l'établissement du Groupe d'experts sur les ressources génétiques forestières, pour aider à planifier et coordonner les efforts de la FAO en vue de gérer les ressources génétiques des essences forestières.

2. Les activités de la FAO consacrées aux ressources génétiques forestières font partie intégrante du Programme de l'Organisation sur les forêts et contribuent à d'autres composantes de ce programme, telles que la gestion durable des forêts, la sélection des essences et le développement des plantations, et la gestion des zones protégées. Depuis plusieurs décennies, le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières oriente les travaux pertinents de la FAO, rendant compte des progrès réalisés au Comité des forêts.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

3. La gestion des ressources génétiques forestières ne peut être efficace que si elle est traitée comme partie intégrante d'un processus global de gestion durable des forêts. Il importe d'intégrer les préoccupations en matière de conservation à des programmes nationaux et locaux de développement plus larges, tels que programmes forestiers nationaux, plans de développement rural et stratégies de lutte contre la pauvreté, qui favorisent la coopération entre secteurs.
4. Le manque d'informations limite toutefois l'aptitude des pays et de la communauté internationale à intégrer la gestion des ressources génétiques forestières à des politiques transversales d'ensemble. Il est reconnu que des données générales fiables sur l'état et les tendances des forêts sont d'une grande importance pour une gestion efficace des ressources génétiques forestières. Toutefois, les informations sur les forêts portent en grande partie sur les ressources forestières en général plutôt que sur la diversité et la variation des forêts. Les informations précises sur l'état et les tendances des ressources génétiques forestières font aujourd'hui cruellement défaut, malgré certains progrès constatés ces dix dernières années aux niveaux national et sous-régional.
5. À sa onzième session, en juin 2007, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) a reconnu qu'il fallait de toute urgence préserver et utiliser de façon durable les ressources génétiques forestières. Elle a demandé à ce qu'un rapport sur la *Situation des ressources génétiques forestières mondiales* soit préparé et soit remis en 2013. La CGRAA a recommandé que le Comité des forêts et les Commissions régionales des forêts de la FAO participent pleinement à la préparation de ce rapport qui devrait se faire en synergie avec les programmes régionaux et mondiaux pertinents et des instruments, tels que la Convention sur la diversité biologique.
6. Le rapport sur la *Situation des ressources génétiques forestières mondiales* sera préparé dans le cadre d'un processus lancé à l'initiative des pays et fondé sur les informations fournies par les différents pays et des études thématiques. L'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) pourra être utilisée comme modèle et ces deux processus seront étroitement liés.
7. L'élaboration du rapport prendrait appui sur les initiatives et expériences pertinentes, y compris les sept ateliers sous-régionaux organisés par la FAO au cours de la dernière décennie, ateliers pour lesquels ont été préparés 71 rapports nationaux, ainsi que sur la base de données du Système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières de la FAO (REFORGEN) constituée à partir des informations fournies par les pays membres.
8. Ce projet de rapport sur la *Situation des ressources génétiques forestières mondiales* a été favorablement accueilli par la neuvième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue en mai 2008.
9. Toutes les Commissions régionales des forêts, tenues en 2008, ont été informées de la proposition de préparer la *Situation des ressources génétiques forestières mondiales*.
10. La FAO a porté à la connaissance de ses principaux partenaires techniques internationaux et régionaux dans le domaine des ressources génétiques forestières ses dispositions en vue de la préparation de la *Situation des ressources génétiques forestières dans le monde* et a recueilli des contributions de ces partenaires pour soutenir la préparation de l'analyse des questions clés pour la préparation de l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*. Des consultations ont été organisées en collaboration avec les partenaires internationaux, en particulier Bioversity

International et le Centre Mondial d'Agroforesterie (ICRAF), des réseaux régionaux et des partenaires nationaux:

- *Afrique*: deux ateliers sous-régionaux ont été organisés en collaboration avec Bioversity International, l'ICRAF, et le Réseau sur les ressources génétiques forestières pour l'Afrique Subsaharienne (SAFORGEN). Une consultation pour l'Afrique orientale et australe a eu lieu à Nairobi (Kenya) en janvier 2009 et une autre pour l'Afrique centrale et de l'Ouest s'est déroulée à Ouagadougou (Burkina Faso) en février 2009.
- *Amérique latine*: une discussion régionale a eu lieu pendant une réunion du Réseau sur les ressources génétiques forestières pour l'Amérique latine (LAFORGEN). La réunion a été organisée par Bioversity International avec l'appui de l'Espagne, au Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement supérieur (CATIE), au Costa Rica en septembre 2008).
- *Asie-Pacifique*: un atelier régional a été organisé à Kuala Lumpur (Malaisie) en octobre 2008, en collaboration avec l'Association des institutions de recherche forestière de l'Asie-Pacifique (APAFRI), le Réseau des ressources génétiques forestières pour l'Asie-Pacifique (APFORGEN), Bioversity International et l'Institut de recherche forestière de Malaisie (FRIM).

11. À sa dix-neuvième session (mars 2009), le Comité des forêts de la FAO a examiné et appuyé la préparation de la *Situation des ressources génétiques forestières dans le monde*, priant instamment ses pays membres de collaborer avec la FAO et les organisations partenaires pour la production du rapport et demandant l'inclusion d'une référence expresse aux ressources génétiques forestières dans la Stratégie forestière de la FAO.

12. À sa douzième session (octobre 2009) la CRGAA a demandé à la FAO de préparer la *Situation des ressources génétiques forestières dans le monde* pour considération à sa quatorzième session (2013). Elle a souligné que le processus de préparation du rapport devrait se fonder essentiellement sur les Rapports nationaux sur les ressources génétiques forestières, complétés d'études thématiques et de rapports établis par les organisations internationales et d'autres parties prenantes concernées. La Commission a approuvé les grandes lignes et la liste des études thématiques proposées, figurant en Annexes 1 et 2. Elle a également approuvé le calendrier indicatif proposé, en Annexe 3.

13. Les Rapports nationaux constitueront les principales sources de données et d'informations pour *La situation des ressources génétiques forestières dans le monde*. Le processus préparatoire de ces rapports nationaux s'attachera essentiellement à examiner les éléments existants et à déterminer quels sont les lacunes et les besoins. Des directives détaillées sont en cours d'élaboration afin d'aider les différents pays à préparer ces Rapports nationaux,⁵ qui seront autant d'évaluations stratégiques de la situation et des tendances en ce qui concerne les ressources génétiques forestières et les capacités et besoins de gestion. Ainsi les Rapports nationaux joueront-ils le rôle d'outil stratégique dans le cadre des efforts nationaux visant à promouvoir l'utilisation, la valorisation et la conservation de ces ressources, et serviront de base au rapport mondial sur La situation des ressources génétiques forestières dans le monde. La FAO soulignera l'importance de préparer les Rapports nationaux en tant qu'outils stratégiques nationaux sur les ressources génétiques forestières et la nécessité de mettre en oeuvre des mécanismes nationaux pour permettre la pleine participation des diverses parties prenantes. Les pays seront encouragés à élaborer leurs rapports en organisant des ateliers nationaux et/ou d'autres mécanismes de consultation avec les communautés autochtones et locales ainsi qu'avec les autres parties prenantes.

14. La FAO demandera officiellement de préparer ces Rapports et d'établir des Centres de coordination nationaux sur les ressources génétiques forestières, principaux interlocuteurs de la FAO lors du processus préparatoire. En fonction des ressources extrabudgétaires disponibles, une contribution financière limitée sera débloquée pour aider les pays en développement à préparer leurs propres Rapports nationaux et à conduire leurs ateliers et consultations. De plus, sur simple demande, la FAO et ses partenaires assureront une aide technique pour contribuer à leur préparation. Si les ressources financières sont disponibles, des réunions régionales seront organisées pour examiner les Rapports nationaux et les questions d'intérêt commun.

Annexe 1 La situation des ressources génétiques forestières dans le monde – Grandes lignes par chapitre

<i>Titre du Chapitre</i>	<i>Objectif du Chapitre</i>	<i>Contenu</i>
1 Revue sur les Ressources génétiques forestières (RGF)	Définition des RGF. Leur valeur et importance- Diversité inter et intraspécifique – Menaces, opportunités et défis.	Caractérisation de RGF, différences et similitudes entre les arbres forestiers y d'autres organismes – Contexte de l'aménagement des RGF – Principaux systèmes d'aménagement forestiers (y compris les systèmes agroforestiers) – Concept de gestion durable des forêts – Valeurs économiques, environnementales, sociales et culturelles de RGF – Rôle de la diversité génétique forestière dans la résistance, résilience et vulnérabilité des écosystèmes – Etat de menaces et de risques – Causes de l'érosion génétique
2 Etat de la gestion des ressources génétiques forestières	Conservation et aménagement de RGF – Stratégies – Programmes – Mise en oeuvre	Caractérisation de la diversité génétique – Conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> , programmes d'amélioration génétique et leur application – Systèmes de libération/déploiement – Rôle des secteurs public et privé – Valeurs sociales et économique des activités de conservation et d'amélioration
3 Tendances affectant le secteur forestier et leurs impacts sur les RGF	Evaluation de l'impact des tendances globales sur le RGF et sur leur aménagement	Causes internes et externes – Tendances environnementales, économiques, sociales, politiques et revue- Implications positives et négatives – Menaces et opportunités.
4 Etat des capacités	Capacités des intéressés et des institutions concernées para l'aménagement et la conservation des RGF	Infrastructure, capacités institutionnelles et humaines – Secteurs publique et privé, incluant le niveau local – Capacités pour le développement et la mise en marche de stratégies de conservation et aménagement, d'amélioration génétique, circulation de l'information et réseaux, positionnement de l'aménagement des RGF au sein de l'aménagement forestier et des politiques et programmes internationaux, régionaux et nationaux – Capacité de formation
5 Cadres institutionnel et politique	Cadres institutionnel, politique et légal pour l'aménagement de RGF	Institutions responsables de l'aménagement des RGF, y compris les mécanismes de coordination – Cadre légal et droits d'usage traditionnel dans l'aménagement de RGF – RGF dans les programmes forestiers nationaux et autres stratégies nationales et politiques (réduction de la pauvreté, biodiversité, dégradation des sols et désertification, changement climatique, etc.) – Accords/traités internationaux et régionaux – cadres pour le transfert des matériels de reproduction forestière
6 Etat des connaissances – Technologies actuelles et émergentes	Etat de connaissances actuelles et brèches dans la caractérisation et l'amélioration - Méthodologies et technologies actuelles et émergentes	Caractérisation – Technologies de conservation – Sélection assistée para marqueurs moléculaires – Technologies et méthodes de propagation et dissémination – Domestication participative – Application de biotechnologies – Défis de l'intégration de la biotechnologie comme outil pour l'amélioration génétique traditionnelle des arbres
7 Besoins, défis et solutions requises pour le future	Synthèse et recommandations pour l'action	Synthèses des nécessités et défis identifiés dans les chapitres précédents – Priorités pour l'action future

Annexe 2 La situation des ressources génétiques forestières dans le monde – Liste indicative d'études thématiques

<i>Sujet/e</i>	<i>Justification</i>	<i>Portée</i>
1 Indicateurs de la diversité génétique forestière, de son érosion et vulnérabilité	Aux niveaux mondial et national, absence d'indicateurs scientifiques, réalistes et politiquement pertinents permettant de définir des points de référence et d'effectuer une surveillance adéquate	Analyse des connaissances, expériences et efforts actuels, en vue de proposer des méthodes pour élaborer des indicateurs pertinents
2 Etude de la diversité génétique des espèces tropicales en forêts naturelles	Des données sûres sur les caractéristiques historiques et la diversité génétique font actuellement défaut ou sont inadéquates pour la plupart des espèces, ce qui ne permet pas de définir et de mettre en oeuvre des stratégies de conservation.	Examen et synthèse des connaissances et expériences disponibles. Propositions de programmes de recherche visant à améliorer les connaissances en matière de la diversité génétique d'espèces prioritaires
3 Nouvelles technologies pour appuyer la conservation de RGF	De nombreuses espèces forestières sont difficiles à préserver in situ et/ou ex situ du fait de leurs caractéristiques biologiques (entre autres, semences à cycle court dites « récalcitrantes ») et du contexte de leur gestion	Examen des diverses connaissances et expériences. Évaluation des techniques disponibles et de leur efficacité en matière de conservation in situ et ex situ des ressources génétiques d'espèces prioritaires et propositions de développement
4 Utilisation et transfert de RGF	Les transferts et échanges sont réglementés par différents accords internationaux qui, parfois, constituent autant de freins aux programmes visant à accroître les connaissances sur les RGF et à les développer	Examen des cadres juridiques et phytosanitaires, définition et mise en œuvre de programmes de transfert de matériel reproductif, et leur incidence sur le transfert des RGF. Recommandations visant à faciliter le transfert des RGF en toute sécurité
5 Rôle de RGF dans l'adaptation aux facteurs biotiques et abiotiques, avec une attention spéciale au changement climatique	La fonction de RGF est généralement bien reconnue mais doit être mieux précisée	Les RGF et la vulnérabilité des espèces face aux événements et processus biotiques et abiotiques. Résilience et résistance. Les RGF dans le cadre de la réduction et de l'adaptation au changement climatique
6 RGF et Bioénergies	Pour la gestion des RGF, le développement des bioénergies est synonyme de menaces et d'opportunités, qu'il convient d'examiner et d'évaluer	Les différents types de bioénergie dans le contexte des RGF – situation actuelle et opportunités offertes par les nouvelles techniques. Utilisation/amélioration de nouvelles espèces. Rôle du secteur privé; partenariats public/privé
7 Utilisation de RGF dans le développement décentralisés pour l'allègement de la pauvreté et l'amélioration de condition de vie dans les forêts	L'importance d'une gestion décentralisée/locale des ressources forestières ne cesse de s'accroître; elle implique l'adoption de nouvelles approches et techniques de gestion des RGF. Il sera utile de faire la synthèse de l'expérience acquise dans ce nouveau domaine	Expérience et résultats d'actions locales et participatives de conservation et d'amélioration des espèces pour différentes utilisations. Analyses des échecs et des succès. Rôle et capacité des diverses parties prenantes (secteurs public et privé, communautés, etc.). Définition des besoins et des lacunes.

8 Biotechnologies	Les biotechnologies constituent une discipline en rapide évolution. Il conviendra d'examiner et de mettre à jour régulièrement leur application et éventuelle contribution à la conservation et gestion des RGF.	Examen des évolutions et tendances actuelles et futures en matière de biotechnologies et de leur application à la conservation, la gestion et l'amélioration des RGF (y compris les menaces et les opportunités, sans se limiter au seul génie génétique)
9 Effets de pratiques sylvicoles sur la structure génétique	On reconnaît généralement que les pratiques sylvicoles influent sur la structure génétique des espèces. Il conviendrait ainsi de synthétiser les connaissances disponibles sur certaines espèces et systèmes sylvicoles et de les élargir à une plus vaste palette d'espèces et de situations clés.	Examen et synthèse des connaissances et expériences disponibles. Détection des lacunes. Propositions d'actions concernant les principales espèces et systèmes de gestion.
10 Utilisation des espèces autochtones	On assiste à un regain d'intérêt pour l'utilisation d'espèces indigènes, entre autres, pour la restauration des écosystèmes et des paysages, les systèmes agroforestiers et en association spatiale avec des forêts plantées à fort rendement, afin d'assurer la préservation de la biodiversité globale. Il sera utile de synthétiser les expériences acquises en ce domaine afin de les élargir.	Examen et synthèse des expériences et des résultats. Analyse des échecs et des succès des différents systèmes. Définition des meilleures pratiques. Détection des besoins et des lacunes.
11 Historique de l'utilisation et de l'aménagement des ressources forestières et leur impact sur les RGF	Dans de nombreux cas, les activités et politiques humaines ont eu une incidence directe sur la répartition géographique et les caractéristiques génétiques des espèces forestières; il serait intéressant de les présenter afin d'illustrer la dimension historique de la gestion des RGF (contribution au chapitre 1).	Études de cas sur, entre autres, la pression humaine sur la forêt méditerranéenne et son impact sur les RGF, les parcs agroforestiers en Afrique, <i>Pinus pinea</i> , etc.
12 Tendances en matière de gestion des RGF par le secteur privé	En matière de gestion des RGF, le rôle du secteur privé (depuis les communautés locales et petits propriétaires jusqu'aux grandes entreprises) ne cesse de s'accroître. L'incidence actuelle et potentielle de cette tendance doit être analysée afin de définir un plan d'action..	Priorités et politiques des entreprises et leurs conséquences: entre autres, à court et long terme, productivité / diversité, faible durée de vie, volatilité des investissements des entreprises et menaces potentielles d'une telle irrégularité. Gestion des RGF par les communautés locales. Capacités. Rôle du secteur public. Recommandations.

Annexe 3 La situation des ressources génétiques forestières dans le monde

Calendrier indicatif pour la conduite du processus préparatoire

2010

- Les différents pays sont invités à nommer un Centre de coordination national pour la préparation de leurs Rapports nationaux pour la rédaction de *La situation des ressources génétiques forestières dans le monde*. Les travaux de préparation des Rapports nationaux sont lancés par le biais des Centres de coordination nationaux.
- La FAO aide les pays à les préparer, en collaboration avec des réseaux régionaux, notamment par le biais d'ateliers mondiaux et régionaux dans le cadre des divers Centres de coordination nationaux.
- Renforcement et développement du système d'information mondial de la FAO sur les ressources génétiques forestières (REFORGEN).
- Préparation des études thématiques.
- Les organisations internationales doivent faire rapport sur leurs activités, les données recueillies et les éventuels domaines de coopération intéressant *La situation des ressources génétiques forestières dans le monde*.
- Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières : Examen des progrès réalisés lors de la préparation du rapport.
- COFO : Examen des progrès réalisés lors de la préparation du rapport sur *La situation des ressources génétiques forestières dans le monde*.

2011

- CRGAA : Examen des progrès réalisés lors de la préparation du rapport sur *La situation des ressources génétiques forestières dans le monde*.

2012

- Compilation et analyse des Rapports nationaux, études thématiques et rapports des diverses organisations internationales.
- Préparation du projet de rapport.
- Le Comité des forêts (COFO) examine les progrès réalisés dans la préparation du rapport sur *La situation des ressources génétiques forestières dans le monde*.

2013

- Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières:
 - Examen du projet de rapport sur *La situation des ressources génétiques forestières dans le monde*.
 - Examen des éventuels prolongements au rapport sur *La situation des ressources génétiques forestières dans le monde*.

2013 / CRGAA-14 PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE

- Envisager un prolongement au rapport sur *La situation des ressources génétiques forestières dans le monde*, y compris en organisant des consultations régionales visant à définir les domaines d'action prioritaires.

2014

- Présentation du rapport sur *La situation des ressources génétiques forestières dans le monde* devant le COFO, le Forum des Nations Unies sur les forêts et la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB).



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

DIX-SEPTIÈME SESSION

SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

BRAZZAVILLE, RÉPUBLIQUE DU CONGO
22 – 26 Février 2009

**Les forêts et la faune sauvage de l'Afrique: réponse aux défis des
systèmes de moyens d'existence durables**

**Les Programmes forestiers nationaux: une plateforme pour le
développement forestier en Afrique**

1. La pratique de la foresterie a considérablement évolué au cours des 20 – 30 années écoulées. Toutefois, il est indiscutable que les changements les plus importants n'ont pas concerné la technologie ou la science, mais plutôt les exigences des sociétés en ce qui concerne les forêts. De meilleurs rapports entre les forêts et la société et une plus grande intégration des forêts et de la foresterie dans l'agenda global de développement, sont considérés comme les éléments clés d'une stratégie pour sauvegarder les forêts et leur gestion future durable.
2. Une méthode importante pour connecter les forêts et la société consiste à engager la participation des parties prenantes dans le développement et la mise en œuvre des politiques forestières. Une seconde approche en rapport avec la participation, est de collaborer activement avec les secteurs dont les activités affectent le plus les forêts en vue de développer des politiques conjointes et coordonnées sur les aspects forestiers. Les efforts dans ce sens et pour développer de meilleures politiques forestières nationales doivent correspondre aux besoins et contextes spécifiques à chaque pays.
3. Tous les éléments mentionnés plus haut sont des principes sous-jacents des processus du « programme forestier national » (pfn), dont l'intention globale est de créer et maintenir une plateforme flexible et à long terme pour la coordination générale du développement des politiques forestières et une meilleure planification stratégique dans les pays. Au niveau international, cette initiative des pays est appuyée par plusieurs organisations et bailleurs de fonds tels que la FAO à travers son Programme de coopération technique (PCT) et à travers des initiatives telles que le Mécanisme pour les

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

programmes forestiers nationaux (« Mécanisme »), une initiative multidonateurs abritée par la FAO à Rome. Le mécanisme est opérationnel depuis 2002 et appuie la participation des parties prenantes à travers de petites subventions dans quelques 75 pays dont la moitié se trouvent en Afrique.

4. Aujourd'hui, une plateforme globale pour les politiques et stratégies forestières est de plus en plus importante et urgente en raison de la multiplicité des initiatives et des projets émergeant dans le contexte du changement climatique et des efforts pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts (REDD). Les institutions et procédures établies dans le cadre de la plateforme pfn comme mécanismes de coordination seront utiles dans les efforts nationaux pour entreprendre la consultation et la coordination relatives à la REDD avec d'autres politiques et parties prenantes.

5 Il est important que les pays utilisent autant que possible ces plateformes-pfn déjà établies pour accomplir les initiatives de REDD. L'avantage d'une plateforme pfn déjà établie pour la coordination globale peut être mise à profit si les pays s'y adressent pour la consultation et la coordination de toutes les politiques forestières principales, et cela sur une longue période de temps. Les questions abordées touchent souvent des secteurs au delà de la foresterie, tels que l'agriculture, l'énergie, les infrastructures, et le développement économique global, des initiatives telles que l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), et davantage d'aspects traditionnels de gestion forestière (par exemple les besoins en matière de données relatives aux forêts, à la conservation des forêts, aux perspectives du secteur et au développement des stratégies). La FAO est actuellement engagée dans un nombre de pays, y compris en Afrique, à appuyer les départements des forêts dans leurs efforts pour établir des liens plus étroits avec ces secteurs.

6. Dans la pratique, il appartient à chaque pays de coordonner les initiatives, et de décider s'il est nécessaire de développer les pfn en plateformes de coordination à long terme, capables de traiter toutes les questions relatives aux forêts. En raison du fait que moins d'une décennie s'est écoulée depuis que les pays ont commencé à développer et à utiliser les pfn, la REDD et d'autres initiatives sont un terrain d'essai important pour le développement des dispositions. De cette manière, les pfn peuvent accomplir leur rôle principal qui est d'intégrer les intérêts, besoins et initiatives des autres secteurs pour mieux servir la société dans son ensemble, car cela est crucial pour l'avenir des forêts et la fourniture durable de tous les avantages que ces dernières offrent à la société.



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

DIX-SEPTIÈME SESSION

SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

BRAZZAVILLE, RÉPUBLIQUE DU CONGO
22 – 26 Février 2010

**Les forêts et la faune sauvage de l'Afrique: réponse aux défis des
systèmes de moyens d'existence durables**

Projets régionaux et nationaux

Contenu:

1. Forêts des zones arides et foresterie en Afrique sub-saharienne: problèmes, défis et recommandations de mesures
2. Le rapport foresterie-eau en Afrique: le *Fouta Djallon* et d'autres ressources en eau vitales contribuant à soutenir les moyens d'existence durables sur le continent
3. Programme conjoint sur le renforcement des industries culturelles et créatives et les politiques inclusives au Mozambique: l'approche de l'unité d'action des Nations Unies

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

1. Forêts des zones arides et foresterie en Afrique sub-saharienne: problèmes, défis et recommandations de mesures

Introduction

1. Les forêts des zones arides¹ de l'Afrique sub-saharienne sont une ressource extrêmement importante mais sous-estimée. Elles jouent un rôle considérable dans la conservation de la biodiversité, fournissant l'habitat et les biens écosystémiques essentiels (tels que le fourrage pour le bétail, le bois de feu, le bois, les médicaments et les herbres, les biens marchands tels que les résines et les gommés) ainsi que les services (tels que la stabilisation des sols, l'eau, l'érosion et la lutte contre la désertification). Leur rôle dans l'atténuation du changement climatique est également important dans la mesure où la fourniture durable de ces biens et services écosystémiques aidera les populations à s'adapter aux épreuves occasionnées par un climat changeant.

2. Cependant, malgré leur valeur, ces forêts sont prises au piège d'un cercle vicieux de déforestation, de morcellement, de dégradation et de désertification. Ces dynamiques sont motivées par des facteurs interliés comprenant le changement climatique, les politiques et les facteurs socioéconomiques. D'autres facteurs contribuant au scénario sont les aspects techniques ainsi que le manque généralisé de compréhension de l'importance et de la vulnérabilité de ces écosystèmes et, par conséquent, l'absence d'investissement dans leur protection, gestion durable et leur restauration.

Problèmes et défis auxquels sont confrontés les forêts et la foresterie en Afrique sub-saharienne

3. Les forêts des terres arides de l'Afrique sub-saharienne, en particulier les forêts non gérées, sont surexploitées pour satisfaire plusieurs besoins pressants y compris la conversion à l'agriculture. Dans la sous-région de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), l'évaluation par la FAO des ressources forestières a établi que 750 000 hectares de forêts et de terres boisées sont perdues chaque année. La perte et la dégradation des forêts sont motivées par un nombre de facteurs interliés et complexes parmi lesquels²:

- i. **La croissance démographique et les besoins grandissants pour les ressources:** la croissance démographique et l'urbanisation galopante dans la région crée des exigences importantes sur les forêts, exerçant une pression sur l'intégrité physique, la richesse, la diversité biologique et la productivité des terres et des forêts.
- ii. **L'empiètement des frontières agricoles sur les terres forestières:** l'agriculture non-irriguée est dominante en Afrique sub-saharienne et supporte les moyens d'existence ruraux. Des pluies incertaines et de longues périodes de sécheresse affectent négativement la production des cultures. Des périodes de jachère plus courtes et la demande pour des terres supplémentaires pour la culture de subsistance exercent naturellement une plus grande pression sur les forêts et les terres boisées, provoquant leur dégradation et leur déforestation.
- iii. **Savoirs et capacités techniques inappropriés:** le savoir et l'expertise nécessaires pour évaluer, inventorier et surveiller les ressources forestières et arborées de manière systématique, sont généralement inappropriés en Afrique sub-saharienne. Les défis techniques sont liés en grande partie au besoin en recherches supplémentaires concernant les forêts situées sur les terres arides et leurs mesures de conservation, ainsi que les moyens d'amélioration des approches intégrées pour mieux gérer les écosystèmes des forêts des terres arides.

¹ Les zones arides ou terres arides désignent des zones arides, semi-arides et sub-humides sèches.

² Projet de document de la FAO, 2009 (préparé par El Hadji Sene), 2009. Directives sur les pratiques de gestion forestière durable dans les terres sèches de l'Afrique sub-saharienne.

- iv. **Changement climatique:** selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement de la planète causera une diminution des précipitations et une augmentation des conditions climatiques extrêmes telles que de longues périodes de sécheresse (avec quelques exceptions) dans les terres arides de l'Afrique sub-saharienne. La pénurie sévère d'eau et la désertification accrue sont plausibles, causant ainsi un cercle vicieux de dégradation des forêts et des terres.

Priorités et recommandations

4. Les recommandations principales suivantes sont basées sur les problèmes et défis prioritaires mentionnés ci-dessus.

(a) Affronter le changement climatique – L'importance de l'adaptation et de l'atténuation

5. Une évaluation et un suivi en profondeur des écosystèmes des terres arides sub-sahariennes et de leur vulnérabilité au changement climatique doivent être entrepris. En outre, il est nécessaire de développer et promouvoir les options d'adaptation et les directives forestières pour la région, y compris la vente des produits forestiers non ligneux (PFNL) et des produits de l'élevage bovin pour améliorer les capacités d'adaptation des populations humaines.

6. A ce jour, l'essentiel du focus des discussions de la REDD (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestières) a été sur de vastes zones de forêts tropicales humides qui sont sujettes à, ou menacées de déforestation et de dégradation forestières. Toujours est-il que les écosystèmes des terres arides qui abritent du carbone estimé à près de 743 gigatonnes (essentiellement dans les sols)³ devraient être mieux protégés pour sécuriser ce stock précieux de carbone et pour empêcher son émission dans l'atmosphère. De nombreuses initiatives de *plantation d'arbres* ont été entreprises dans les zones arides au sud du Sahara. Pour que les mesures de boisement et de reboisement soient efficaces en termes d'atténuation du changement climatique, elles doivent être basées sur *l'approche paysage*, prenant en compte tous les aspects physiques, sociaux et environnementaux pertinents.⁴

(b) Une approche intégrée pour une foresterie au delà des frontières forestières

7. La Foresterie doit faire partie de la planification et de la gestion globale et durable de l'utilisation des terres. Il est un besoin urgent et clair pour le secteur forestier de travailler avec d'autres secteurs pertinents pour améliorer et formuler des politiques appropriées ainsi que pour mettre en place les mécanismes appropriés pour fournir:

- i. des modèles de gouvernance clairs pour l'utilisation durable des ressources forestières et terriennes ainsi que des récompenses et des avantages évidents pour les communautés locales;
- ii. l'accès par les communautés locales et les petites entreprises forestières et naturelles, aux marchés nationaux et internationaux;
- iii. la supervision des rôles, responsabilités et règles d'engagement entre les institutions nationales, les municipalités, les autres secteurs et les utilisateurs finaux;
- iv. la supervision et les normes de la gestion durable des forêts au niveau du paysage; et
- v. les opportunités de renforcement des capacités pour une gestion durable effective des forêts et leur restauration.

(c) Améliorer et adapter les capacités techniques des professionnels

8. La capacité des forestiers doit être améliorée à tous les niveaux pour résoudre un nombre de problèmes en rapport avec les forêts des terres arides, notamment les aspects de la restauration,

³ Trumper *et al.*, 2008

⁴ Mansourian *et al.*, 2009

du changement climatique et socioéconomiques. Aussi, les décideurs doivent mieux comprendre les questions en jeu, telles que le problème des moyens d'existence ainsi que les aspects de durabilité à long terme des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et la perte de la biodiversité dans les terres arides. Des stratégies et programmes de renforcement des capacités doivent être développés et favorisés en étroite collaboration avec les organisations et les réseaux d'éducation et de recherche forestières et sur la base d'une évaluation des besoins actuels et futurs des différents groupes cibles, connecter et réseauter entre les sites où l'on peut rencontrer les meilleures pratiques et échanger les expériences. Les programmes de renforcement des capacités devraient également viser les autres parties prenantes et les utilisateurs des forêts tels que les pastoralistes, les agents de développement rural, les exploitants, les bergers, les organisations non gouvernementales (ONG) actives dans les projets et initiatives de développement rural.

(d) Développer des marchés durables de produits forestiers sub-sahariens pour les populations locales

9. Divers biens uniques tels que les gommages, les résines, les plantes médicinales et les huiles, proviennent des forêts des terres arides du sud du Sahara et pourraient être une source importante de revenus pour les populations pauvres de ces zones. Cependant, en l'absence d'un régime commercial d'appui, cela n'est pas réalisable. *L'accès aux marchés* pour la vente des biens produits au niveau local est souvent un problème, et les populations rurales pauvres sont incapables d'exploiter les marchés potentiellement rentables. Il est nécessaire d'appuyer le développement d'analyses et de stratégies commerciales pour les produits forestiers du sud du Sahara ayant le potentiel de fournir des avantages multiples aux communautés locales. En outre, il faut donner la priorité au renforcement des capacités des producteurs locaux de produits forestiers, des transformateurs et des commerçants pour assurer la récolte et la gestion durables des ressources forestières tout en améliorant la qualité et la valeur ajoutée des produits dérivés.

Vers la mise en œuvre des recommandations:

Etablir une coopération et des initiatives continues en Afrique sub-saharienne

10. Un nombre croissant d'organisations et d'initiatives collaborent pour édifier une fondation solide pour la mise en œuvre effective des recommandations ci-dessus. Parmi celles-ci, l'on peut citer:

- i. La FAO a déjà initié, en collaboration avec les départements des forêts et les parties prenantes pertinentes, le développement de directives sur les pratiques de gestion forestière durable dans les terres arides de l'Afrique sub-saharienne. L'objectif est d'améliorer la planification et la gestion des forêts des terres arides de la région tout en contribuant au bien-être des populations locales.
- ii. Le Réseau pour les gommages et résines naturelles en Afrique (NGARA) a été établi en May 2000 pour aider les pays africains producteurs et les partenaires à formuler une stratégie coordonnée pour le développement durable de leurs ressources en gommages et résines naturelles. NGARA (www.ngara.org) rassemble 15 pays membres y compris les exploitants, les collecteurs, les négociants, les gouvernements, la recherche, les ONG, les exportateurs et les importateurs. L'Institut kenyan pour la recherche forestière (KEFRI) à Nairobi abrite le secrétariat du NGARA. La FAO a fourni un appui substantiel au NGARA depuis son établissement, principalement à travers le '*Projet Opération Acacia – Appui à la sécurité alimentaire, à l'atténuation de la pauvreté et à la lutte contre la dégradation des sols dans les pays producteurs de gommages et résines*' financé par le gouvernement italien et actif dans sa première phase pilote dans 6 pays (Burkina Faso, Niger, Sénégal, Kenya, Soudan et Tchad).
- iii. L'Initiative de la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel (GGWSSI) a émergé comme une réponse politique de haut niveau et directe à la désertification affectant les pays du Sahara et du Sahel ainsi que comme un moyen de résoudre les causes profondes afférentes, y

compris la pauvreté et le changement climatique. La FAO collabore avec les pays du Sahara et du Sahel, la Commission de l'Union africaine ainsi qu'avec la Communauté des états sahélo-sahariens (CEN-SAD) et d'autres organisations spécialisées pour appuyer la mise en œuvre de la GGWSSI.

Conclusion

11. Les forêts des zones arides de l'Afrique sub-saharienne sont extrêmement importantes en raison de leurs rôles multiples : elles sont des centres de biodiversité riche et adaptée, et une source majeure de biens et services dans des conditions écologiques extrêmes; une zone tampon contre la sécheresse et la désertification et un filet de sécurité contre la pauvreté.

12. Il est nécessaire de prendre des mesures urgentes pour améliorer la protection de ces zones forestières et pour sécuriser leur gestion durable et leur restauration, tout en renforçant leur résilience et leur adaptation au changement climatique et aux impacts de l'homme. Cela ne sera possible que si la valeur de ces écosystèmes fragiles est reconnue, et que davantage de ressources humaines et financières sont investies dans les activités forestières au niveau local et sur une plus grande échelle et que les mécanismes de collaboration impliquant diverses parties prenantes sont établies et opérationnelles. Si cette approche n'est pas mise en œuvre, ces forêts et les biens et services vitaux qu'elles fournissent seront perdus à jamais, mettant en danger les moyens d'existence de millions d'habitants de la région. Cependant, l'intention et les initiatives de collaboration existent et peuvent être vues comme de grandes opportunités dont il faut tirer parti.

Recommandations à la Commission

- La Commission pourrait envisager de promouvoir la mise en œuvre des '*Directives sur les pratiques durables de gestion forestière des terres arides de l'Afrique sub-saharienne*'.

2. Le rapport foresterie-eau en Afrique: le *Fouta Djallon* et d'autres ressources en eau principales contribuant à appuyer les moyens d'existence durables sur le continent

1. Les hautes terres du *Fouta Djallon* (HTFD) sont concentrées dans la partie centrale de la République de Guinée, mais s'étendent également en Guinée-Bissau, au Mali, au Sénégal et en Sierra Leone. Les HTFD sont à l'origine de plusieurs fleuves internationaux majeurs, notamment le Gambie, le Niger et le Sénégal, ainsi que d'un nombre d'autres cours d'eau moins importants.

2. En raison de leur diversité géographique et climatique, ces hautes terres et les piémonts alentour entretiennent des populations rurales denses, ainsi qu'une riche diversité d'écosystèmes. Cependant, au fil des quatre décennies passées, l'aggravation de la dégradation des terres, l'érosion accélérée du sol, l'utilisation non durable des terres et la pauvreté généralisée se sont combinées pour laisser leurs traces sur les ressources forestières et la faune sauvage des hautes terres, contribuant à faire décliner leur valeur, non seulement comme source d'eau, mais également comme potentiel pour la biodiversité économique et bio-productive de l'environnement. Les causes sous-jacentes sont nombreuses et diverses, mais elles incluent la pression de la population, des politiques insuffisantes et inefficaces et des institutions faibles.

3. La nécessité d'une approche plus collaborative parmi les pays qui dépendent des ressources des HTFD a déjà été reconnue en 1959, et à la suite de la grande sécheresse Sahélienne des années 1960, une action concertée a été prise avec la défunte Organisation de l'unité africaine (présentement l'Union africaine) établissant en 1981 avec l'assistance de la FAO et d'autres agences internationales, un programme régional élargi de gestion des HTFD, impliquant les huit gouvernements les plus directement concernés. L'objectif à long terme de ce Programme est de garantir la protection et l'utilisation rationnelles des ressources naturelles des HTFD afin de contribuer à améliorer les moyens d'existence des populations locales.

4. Alors que plusieurs programmes nationaux, souvent appuyés par des partenaires externes, fournissent déjà des contributions pour la réalisation du programme global de gestion à long terme, il est toujours urgent de renforcer les activités en cours, en particulier au niveau sous-régional. Ainsi, les gouvernements concernés, en collaboration avec l'Union africaine et le PNUE, ont présenté une requête au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour une assistance dans la formulation d'un projet majeur d'une durée de 10 ans pour renforcer leur activités en cours. Un PDF-A et un PDG-B ont été octroyés en 2000 et en 2001 pour:

- i. organiser une consultation des parties prenantes principales;
- ii. préparer un cadre institutionnel et juridique approprié pour améliorer le caractère sous-régional (international) du Programme régional de gestion dans son ensemble;
- iii. faciliter la consultation parmi les états membres dans la formulation et l'identification du financement pour les activités des composantes;
- iv. organiser la préparation initiale et la consolidation progressive d'une analyse de diagnostic transfrontalier nécessaire pour la formulation d'un plan d'action stratégique conséquent; et
- v. formuler un projet à phase principale pour mettre en œuvre le Plan d'action stratégique et son Plan de développement intégré.

5. Un travail considérable a été entrepris sur ces aspects. En dépit d'un nombre de difficultés, la base pour le projet d'une phase principale de 10 ans a été développée en collaboration avec toutes les parties prenantes principales, approuvée par le PNUE, et finalement endossée par le FEM en octobre 2008. La première tranche de 4 ans est devenue opérationnelle le 1^{er} juillet 2009, sous le titre « Projet de gestion intégrée des ressources naturelles des hautes terres du Fouta Djallon ».

6. **L'objectif** de développement du projet est d'assurer la conservation et la gestion durables des ressources forestières, de la faune sauvage et de l'eau dans les hautes terres du Fouta Djallon, en vue d'améliorer les moyens d'existence des populations de la zone. Son objectif environnemental spécifique est d'atténuer les causes et les effets néfastes de la dégradation des terres sur l'intégrité structurelle et fonctionnelle des écosystèmes des HTFD.

7. Basé au Bureau international de coordination (pour le Programme de l'Union africaine pour la gestion des HTFD) à Conakry, en Guinée, le projet est administré par le Bureau international de coordination (IBC-AU) et le Conseiller technique en chef (FAO) ainsi que huit fonctionnaires points focaux basés dans les pays membres. Un comité de direction assure la formulation et la coordination des politiques, appuyé par un comité scientifique et technique. Il est prévu que ces deux entités se réunissent en novembre 2009.

8. En bref, la mise en œuvre des composantes principales du projet a débuté avec:

- l'établissement d'un cadre régional juridique et institutionnel et une capacité institutionnelle renforçante pour faciliter la collaboration régionale;
- l'évaluation des ressources naturelles des HTFD, et le suivi continu de leur statut, facilité à travers l'établissement d'un Observatoire régional du Fouta Djallon;
- le développement dans quelques 29 sites pilotes, de modèles communautaires copiables de gestion durable des terres où les activités de création de revenus alternatifs, combinées avec la formation des institutions et des organisations de la communauté locale en gestion des ressources naturelles sera développée et perfectionnée.

9. Il est prévu que l'expérience et les résultats réalisés soient disséminés pour leur utilisation non seulement au sein des huit pays membres, mais également à travers toute la région africaine, en utilisant les media électroniques. Pour plus d'informations:

- unafrik@sotelgui.net.gn
- auprès du Coordinateur international: mmdouattara@yahoo.com ou
- auprès de la FAO et de son fonctionnaire technique principal: thomas.hofer@fao.org.

Recommandation à la Commission

10. La Commission pourrait envisager d'imiter le type de coopération du *Fouta Djallon* pour la gestion intégrée des bassins hydrologiques communs ou transfrontaliers.

3. Programme conjoint sur le renforcement des industries culturelles et créatives et les politiques inclusives au Mozambique: l'approche de l'unité d'action des Nations Unies

1. Bien que les connaissances traditionnelles et les communautés qui les préservent soient vitales pour le développement durable, elles sont souvent ignorées dans les plans et les interventions de développement. Les communautés locales possèdent le savoir relatif à l'utilisation des ressources locales dans un domaine déterminé et une profonde compréhension des différents habitats et écosystèmes, ce qui est indispensable pour leur conservation. En même temps, le savoir traditionnel doit être sauvegardé, la protection du contenu sacré et/ou secret des communautés doit être assurée. En plus d'être des outils de communication, les langues sont le fondement des systèmes de perception et de pensée, étant les miroirs de l'identité culturelle et les vecteurs de ses valeurs fondamentales. Ce sont des éléments essentiels de la conscience de soi et de l'identité des personnes et des sociétés, et sont le fondement de la création, du traitement et de la transmission du savoir. Ainsi, des problèmes tels que la marginalisation ou l'intégration, l'exclusion ou l'autonomisation, la pauvreté ou le développement, sont dans une certaine mesure déterminés par les choix et stratégies linguistiques. Le Mozambique a 21 langues reconnues et plusieurs dialectes. Malgré la reconnaissance qu'une vaste majorité de la population rurale ne maîtrise par le Portugais, cette langue demeure la langue principale de l'éducation, de la communication et de l'administration. Le gouvernement a initié un processus d'élaboration d'une Politique de langue nationale.

2. Les questions de santé telles que l'hygiène et la santé publique doivent prendre en compte les traditions qui ont régulé pendant des siècles la vie des familles. La sexualité, la grossesse et l'accouchement sont ancrés dans des pratiques culturelles spécifiques qui reflètent les attitudes et les perceptions socioculturelles qui jouent un rôle important dans la mortalité infantile et maternelle et la pandémie du VIH/SIDA. Les tabous sexuels, les relations entre les genres, et des pratiques culturelles spécifiques telles que les rites d'initiation, la circoncision, la polygamie, les rites de purification des veuves, etc. doivent être pris en compte afin que les programmes de santé soient plus efficaces. L'aspect du capital social et humain inclus dans la motivation individuelle et collective de planification et d'action est vital. La motivation pour planifier et agir concernant ces questions peut provenir uniquement des cultures en tant que cadres intégrés de sens, croyance, savoir et valeur, nécessitant dès lors une conception plus holistique des modèles et des interventions de développement.

3. Le programme conjoint sur le renforcement des industries culturelles et créatives et les politiques inclusives au Mozambique, est basé sur le Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour le Mozambique, et contribue à la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP – (PARPA II)), le plan de 5 ans du gouvernement, le Plan stratégique pour l'éducation et la culture 2006-2011, et la Stratégie pour la formation professionnelle et vocationnelle. Il est basé sur les leçons tirées des projets passés et actuels et est conforme aux conclusions 1 et 4 du PNUAD pour les piliers du développement économique et de la gouvernance qui visent à réaliser les Objectifs de développement du millénaire 1, 3, 7 et 8. Il constitue une opportunité précieuse d'appuyer le processus d'unité d'action des Nations unies au Mozambique, en renforçant la coopération inter-agences en termes de planification, d'administration, de budget et de surveillance et évaluation. Le Programme conjoint exploitera l'expérience de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la Science et la Culture (UNESCO), l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'ITC pour réaliser les objectifs définis sous la première composante afin de promouvoir la contribution des industries culturelles et créatives au développement social et économique. Dans la seconde composante, la FAO, l'UNESCO, le Haut Commissaire du Bureau des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) et le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) collaboreront pour assurer l'inclusion des aspects sociaux et culturels dans les politiques et stratégies de développement. Le Programme

sera mis en œuvre en collaboration étroite avec les gouvernements centraux et locaux, ainsi que les organisations nationales et internationales et les organisations locales de la société civile. Un élément central du programme est le renforcement des capacités des partenaires nationaux et locaux afin de garantir la durabilité des résultats.

4. Le programme conjoint vise à promouvoir la contribution des industries culturelles et créatives au développement social et économique du Mozambique et pourrait être reproduit dans d'autres pays de la région. La gestion traditionnelle des ressources en matière de foresterie et de faune sauvage, pourrait contribuer de manière substantielle à ces objectifs, tout en sauvegardant le patrimoine culturel des pays concernés. Dans la plupart des cas, il existe peu d'informations sur les systèmes de savoirs traditionnels et pour cette raison ces derniers ne sont pas inclus dans les plans de développement et ne sont pas suffisamment utilisés dans la gestion des ressources naturelles telles que les forêts et la faune sauvage. Les activités principales qui pourraient améliorer la situation sont d'abord la collecte, l'évaluation et la description des pratiques traditionnelles de gestion des forêts et de la faune sauvage dans les communautés sélectionnées ou même sur une plus grande échelle. Ensuite, les organisations communautaires (OC) peuvent être établies et des formations sur la gestion durable des forêts dans le cadre des pratiques traditionnelles pourraient être organisées. En particulier, la préparation participative et les mises à jour des plans de gestion forestière peuvent être exécutés, y compris l'appui des pépinières de village, les opérations durables de foresterie économique, telles que la production de bois de feu, de poteaux ou de bois d'œuvre et leur transport et commercialisation rentables. Les expériences réalisées devraient être disséminées aux membres des OC, des organisations non-gouvernementales, des autres parties prenantes, des écoles et du grand public. La reconnaissance accrue et l'utilisation des systèmes de savoirs traditionnels en matière de gestion forestière et de la faune sauvage seront profitables pour les communautés locales et la base de ressources.

Recommandation à la Commission

5. Les Départements des forêts et de la faune sauvage dans d'autres pays africains pourraient envisager d'inclure les systèmes de savoirs traditionnels en matière de foresterie et de faune sauvage dans leurs programmes nationaux PNUAF afin de promouvoir la reconnaissance des contributions importantes de ces secteurs au développement social et économique de leurs pays.



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

DIX-SEPTIÈME SESSION

SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

BRAZZAVILLE, RÉPUBLIQUE DU CONGO
22 – 26 Février 2010

**Les forêts et la faune sauvage de l'Afrique: réponse aux défis des
systèmes des moyens d'existence durables**

LISTE DES DOCUMENTS

FO:AFWC/2010/1

Ordre du jour provisoire

FO:AFWC/2010/4

Les forêts et la faune sauvage à l'appui des systèmes des moyens
d'existence durables en Afrique

- (1) Les aires protégées et les moyens d'existence des communautés locales
- (2) L'écotourisme et son potentiel pour la conservation des forêts et de la faune sauvage et pour la réduction de la pauvreté
- (3) Le rôle des produits forestiers non-ligneux dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en Afrique
- (4) La bioénergie et les forêts en Afrique

Les leçons tirées des activités liées aux forêts et à la faune sauvage en
Afrique

- (5) La gestion intégrée des forêts et de la faune sauvage pour la prévention des conflits et la maximisation des bénéfices
- (6) Les espèces envahissantes et leur importance économique pour, et impact sur les forêts et la faune sauvage en Afrique
- (7) La législation sur la faune sauvage et l'attribution de pouvoirs et de moyens légaux aux pauvres en Afrique sub-saharienne

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

FO:AFWC/2010/5	Semaine africaine des forêts et de la faune sauvage: les forêts et la faune sauvage en Afrique: réflexions sur leur gestion et leurs bénéfices durables Dialogue des responsables des forêts – Les institutions forestières africaines: renforcement des capacités pour faire face aux défis d’un monde en évolution
FO:AFWC/2010/6.1	Les activités de la FAO dans la région Afrique Rapport du Secrétariat de la CFFSA concernant les actions prises suivant les demandes et les recommandations de la Seizième Session de la Commission
FO:AFWC/2010/6.2	Évaluation et suivi des ressources forestières Le Suivi et l’évaluation des forêts nationales (SEFN): développement des capacités pour la collecte et l’établissement de rapports opportuns et fiables des données sur les ressources forestières, la forêt et le changement en matière d’utilisation des terres, les utilisations et les utilisateurs des forêts afin d’améliorer les politiques et les besoins nationaux concernant la planification et le rapport national aux conventions des Nations Unies et aux processus internationaux.
FO:AFWC/2010/6.3	État des ressources génétiques forestières en Afrique: développement des capacités pour l’acquisition de données de qualité sur la génétique forestière, y compris pour le premier rapport sur l’État des ressources génétiques forestières dans le monde
FO:AFWC/2010/6.4	Programmes forestiers nationaux: une plateforme pour le développement de la foresterie en Afrique
FO:AFWC/2010/6.5	Projets régionaux et nationaux <ol style="list-style-type: none"> i. Forêts des zones arides dans le contexte de la conservation de la biodiversité, la lutte contre la désertification et les besoins des moyens d’existence et de la sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne ii. Le rapport foresterie-eau en Afrique: le <i>Fouta Djallon</i> et d’autres ressources d’eau principales contribuant à appuyer les moyens d’existence forestiers sur le continent iii. Programme conjoint sur le renforcement des industries culturelles et créatives et les politiques inclusives au Mozambique: l’approche de l’unité d’action des Nations Unies
FO:AFWC/2010/Inf.1	Note d’information aux délégués
FO:AFWC/2010/Inf.2	Programme provisoire
FO:AFWC/2010/Inf.3	Liste des documents
FO:AFWC/2010/Inf.4	Liste des participants
FO:AFWC/2010/Inf.5	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des conclusions de l’atelier régional technique de validation des «Lignes directrices sur les pratiques de gestion durable des forêts dans les zones arides d’Afrique sub-saharienne» • Dakar, Sénégal, 20 – 22 janvier 2010